



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET)

Concours d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions d'enseignement des établissements privés (CAFEP)

Section : ECONOMIE ET GESTION

Option Communication, organisation et gestion des ressources humaines

Session 2014

Rapport de jury présenté par : Michel LUGNIER
Inspecteur général de l'Éducation Nationale
Président du jury

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION DU CONCOURS	2
A. COMPOSITION DU JURY.....	2
B. DATES PRINCIPALES.....	3
C. DONNEES STATISTIQUES.....	3
II. RÉGLEMENTATION	7
III. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ.....	12
A. COMPOSITION DE SCIENCES DE GESTION.....	12
1. Résultats.....	12
2. Présentation du sujet.....	13
3. Éléments de correction.....	13
4. Observations sur la forme et sur le fond.....	17
5. Conseils aux candidats.....	17
6. Repères bibliographiques.....	18
B. ÉPREUVE DE SYNTHÈSE.....	20
1. Résultats.....	20
2. Présentation du sujet.....	21
3. Observations et conseils aux candidats.....	22
4. Éléments de correction.....	25
5. Repères bibliographiques.....	27
IV. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES D'ADMISSION.....	29
A. ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE.....	29
1. Résultats.....	29
2. Présentation de l'épreuve.....	29
3. Observations et conseils aux candidats.....	30
4. Exemples de sujets proposés lors de la session 2014.....	31
B. ÉPREUVE D'ENTRETIEN A PARTIR D'UN DOSSIER.....	40
1. Résultats.....	40
2. Présentation de l'épreuve.....	40
3. Observations et conseils aux candidats.....	40
4. Indications bibliographiques.....	43
5. Exemples de sujets proposés lors de la session 2014.....	43

I. PRÉSENTATION DU CONCOURS

A. Composition du jury

- Président** - M. LUGNIER Michel, Inspecteur général de l'Éducation Nationale.
- Vice-Présidents** - Mme BONAZZI Béatrice, Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale
- M. ARRIEUMERLOU Yves, Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional
- Secrétaire général** - M. DELARUE Olivier, professeur agrégé, Académie de STRASBOURG

Membres

- M. ARMAND Jean-Louis, professeur agrégé, Académie de TOULOUSE
- M. BERMIS Olivier, professeur agrégé, Académie de CRETEIL
- M. BLANCHARD Gilbert, professeur agrégé, Académie de LYON
- Mme BRANLY Anne-Bénédicte, professeure agrégée, Académie de LILLE
- Mme CALMELS Françoise, professeure agrégée, Académie de TOULOUSE
- Mme CATINAUD Sophie, professeure agrégée, Académie de LILLE
- Mme CHARRIERE Catherine, professeure agrégée, Académie de GRENOBLE
- M. CHIEN-CHOW-CHINE Anthony, professeur agrégé, Académie de NANTES
- Mme COLOMBET Valérie, professeure certifiée, Académie de BORDEAUX
- Mme DAVESNE Catherine, professeure agrégée, Académie de CRETEIL
- Mme DELALIX Anne, professeure agrégée, Académie de MARSEILLE
- Mme FAYN Marie-Edith, professeure agrégée, Académie de GRENOBLE
- Mme FEVRIER Geneviève, professeure agrégée, Académie de TOULOUSE
- Mme FOREST Christine, professeure certifiée, Académie de GRENOBLE
- Mme GERONIMI, Amaya, professeure agrégée, Académie de VERSAILLES
- Mme GUEDOUARI Nadia, professeure agrégée, Académie de CRETEIL
- Mme JEAN Aurélie, professeure agrégée, Académie de VERSAILLES
- Mme KOENIG Maud, professeure agrégée, Académie de CAEN
- Mme LABORIE Mireille, professeure agrégée, Académie de VERSAILLES
- Mme LAURENT Audrey, professeure agrégée, Académie de TOULOUSE
- M. LAVAL Christian, professeur agrégé, Académie de TOULOUSE
- Mme LE BRIS Anne, professeure certifiée, Académie de CRETEIL
- Mme MAESTRI Annie, professeure agrégée, Académie de GRENOBLE
- Mme MANSAT Catherine, professeure certifiée, Académie de CLERMONT-FERRAND
- Mme MARGUET Sandrine, professeure agrégée, Académie de TOULOUSE
- Mme MILLET Catherine, professeure certifiée, Académie de BESANÇON
- Mme MORIN Valérie, professeure certifiée, Académie de NANCY-METZ
- Mme MOURCELY Catherine, professeure agrégée, Académie de TOULOUSE
- Mme MURINGER Eva, professeure agrégée, Académie de CRETEIL
- Mme NICOLAS Odile, professeure agrégée, Académie de GRENOBLE
- Mme NOTIN Muriel, professeure agrégée, Académie de MARSEILLE
- M. PALLARD Xavier, professeur certifié, Académie de CRÉTEIL
- Mme PAMPAGNIN Catherine, professeure certifiée, Académie de CRÉTEIL
- Mme QUENEL Mathilde, professeure agrégée, Académie de ROUEN
- M. RICHARD Joan, professeur certifié, Académie de LILLE
- M. ROBIN Arnaud, professeur certifié, Académie de CLERMONT-FERRAND
- M. SEBASTIEN Gilles, professeur agrégé, Académie de STRASBOURG
- M. SEVESTRE Léonard, professeur agrégé, Académie de LYON
- Mme TRESPEUX Marie-Laure, professeure certifiée, Académie de CLERMONT-FERRAND
- M. VINCENT Lionel, professeur certifié, Académie de LILLE

B. Dates principales

Épreuves d'admissibilité : 23 et 24 avril 2014

Correction des épreuves d'admissibilité : Du 12 au 16 mai 2014

Publication des résultats d'admissibilité : 16 mai 2014

Épreuves d'admission : Du 30 juin au 04 juillet 2014

Publication des résultats : 04 juillet 2014

C. Données statistiques

CAPET externe Économie et Gestion

Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

	2011 ¹	2012 ¹	2013 ¹	2014 ex ¹	2014 ²
Nombre de postes offerts au concours	42	30	45	60	50
Candidats inscrits	734	881	860	991	907
Candidats présents	206	275	286	307	269
<i>Taux de présence</i>	<i>28,1%</i>	<i>31,2%</i>	<i>33,3%</i>	<i>31,0%</i>	<i>29,7%</i>
Candidats admissibles	77	68	102	85	121
Total du premier candidat admissible	100,5/120	87/120	93/120	96/120	31/40
Total du dernier candidat admissible	39/120	52,5/120	42/120	52,5/120	16/40
Candidats admis	42	30	45	46	50 (+9)
Total du premier candidat admis	214,5/240	177/240	187,5/240	189/240	101/120 <i>Soit 16,83/20</i>
Total du dernier candidat admis	100,5/240	120/240	114/240	111/240	62,5/120 <i>Soit 10,42/20</i>
Total du dernier admis (liste complémentaire)					56,5/120 <i>Soit 9,42/20</i>

CAFEP externe Économie et Gestion

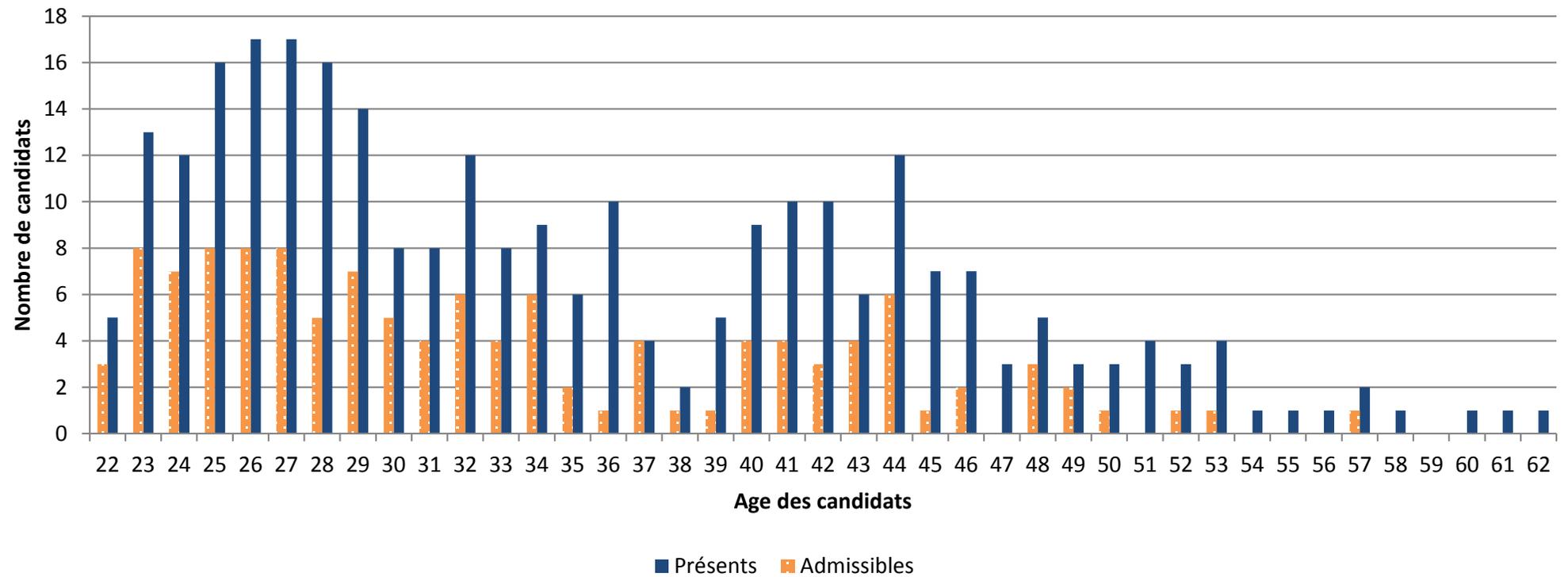
Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

	2011 ¹	2012 ¹	2013 ¹	2014 ex ¹	2014 ²
Nombre de postes offerts au concours	10	8	6	15	9
Candidats inscrits	153	231	154	192	231
Candidats présents	43	63	51	66	75
<i>Taux de présence</i>	<i>28,1%</i>	<i>27,3%</i>	<i>33,1%</i>	<i>34,4%</i>	<i>32,5%</i>
Candidats admissibles	18	18	14	17	21
Total du premier candidat admissible	88,5/120	84/120	79,5/120	88,5/120	24,5/40
Total du dernier candidat admissible	39/120	48/120	48/120	54/120	19/40
Candidats admis	10	8	6	13	9
Total du premier candidat admis	199,5/240	171/240	181,5/240	172,5/240	85,5/120 <i>Soit 14,25/20</i>
Total du dernier candidat admis	115,5/240	133,5/240	130,5/240	117/240	59/120 <i>Soit 9,83/20</i>

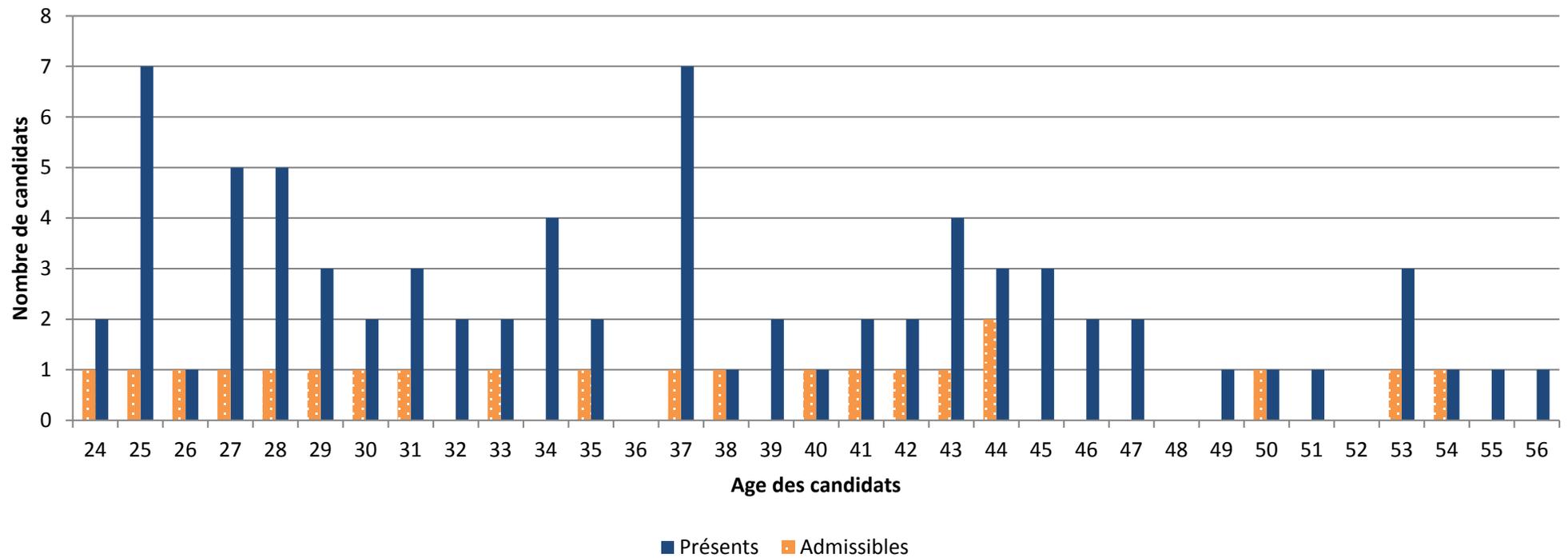
¹ Concours conformes à l'arrêté du 28 décembre 2009

² Concours conformes à l'arrêté du 19 avril 2013

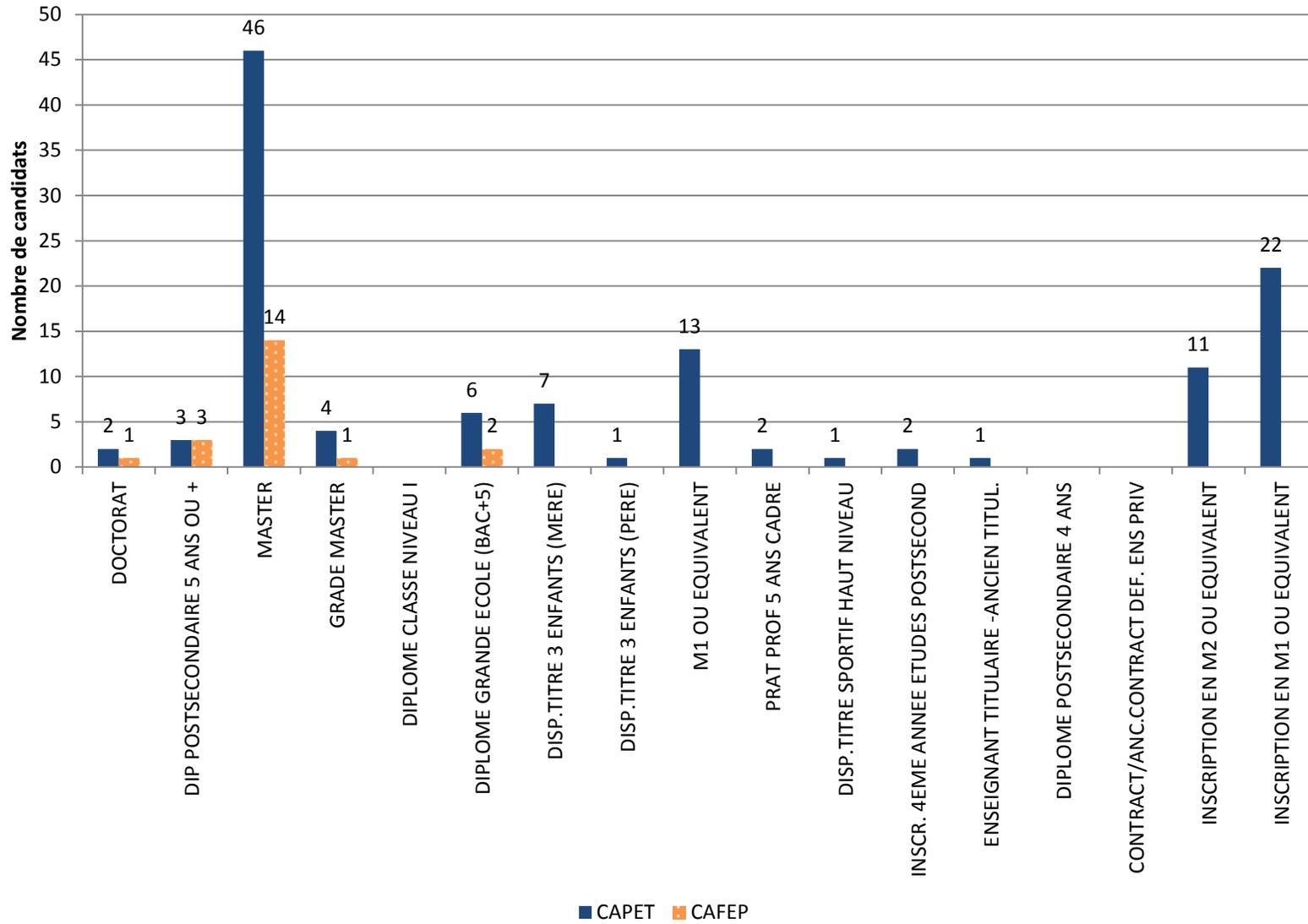
Répartition par âge des candidats - CAPET 2014



Répartition par âge des candidats - CAFEP 2014



Répartition par titre requis des admissibles - session 2014



II. RÉGLEMENTATION

On trouvera dans les pages qui suivent, les principaux extraits du bulletin officiel de l'Éducation Nationale (B.O.) définissant les programmes et les épreuves du concours, pour la session 2014.

Nous rappelons aux candidats que c'est au B.O. qu'ils trouveront les éventuelles modifications de programme et de réglementation susceptibles d'affecter la session du concours à laquelle ils envisagent de se présenter.

À compter de la session 2014, la réglementation du concours a été modifiée. Les candidats peuvent prendre connaissance des nouvelles modalités de concours à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid20869/textes-officiels-regissant-les-concours-du-second-degre.html>

Par ailleurs, de nombreuses informations relatives au métier d'enseignant, aux différents concours et spécialités, à l'inscription, à l'organisation des épreuves et à leurs modalités sont consultables à partir du site du ministère de l'Éducation Nationale, à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/siac2>

S'agissant des formations et des enseignements relevant du domaine de l'Économie et gestion, la consultation régulière des sites Web consacrés à la discipline et l'abonnement au périodique électronique Ecogest@actu sont susceptibles de fournir au candidat de très utiles informations actualisées, de nombreux contacts et références pédagogiques.

Le portail des sites de l'ÉCONOMIE et GESTION en ligne se trouve à l'adresse :

<http://ecogest.info>

La recherche et l'accès à ces ressources sont facilités par le flux d'actualité du site national :

<http://eduscol.education.fr/ecogest/actualites/fil/RSS>

La revue « Economie et Management » est une source complémentaire à ces ressources numériques :

<http://eduscol.education.fr/ecogest/reseaux/echanges/presentation>

ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DU CAPET CAFEP

Section *Économie et gestion*

Synthèse des épreuves

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
Épreuves d'admissibilité		
1. Composition de sciences de gestion (a)	5 h	1
2. Epreuve de synthèse (b)	5 h	1
Épreuves d'admission		
1. Epreuve de mise en situation professionnelle	1 h (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) (préparation 3 heures)	2
2. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier	1 h (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) (préparation 2 heures)	2
<i>(a) Le sujet est spécifique à l'option choisie</i> <i>(b) Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.</i>		

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique

NOR : MENH1310121A

A N N E X E I
ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE

Section économie et gestion

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques, techniques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

A. – Epreuves d'admissibilité

1° Composition de sciences de gestion.

L'épreuve consiste en l'étude de situations de gestion basées sur des données réelles, en vue de les analyser et de proposer des solutions. Elle mobilise les sciences de gestion dans l'option correspondante ainsi que des références au management des organisations et aux systèmes d'information de gestion.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

2° Epreuve de synthèse.

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et en l'étude de leurs prolongements économiques et juridiques.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

Elle comporte deux parties :

- une synthèse, à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations ;
- une réponse à une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. Le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou à l'autre de ces domaines.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

B. – Epreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

1° Epreuve de mise en situation professionnelle.

Durée de préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure (présentation : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient : 2.

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

2° Epreuve d'entretien à partir d'un dossier.

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient : 2.

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie.

L'entretien qui lui succède permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Programme des CAPET et CAFEP Économie et gestion – session 2014

Date de publication : 14 octobre 2013

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs à toutes les options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

Les programmes de référence sont ceux en vigueur au 1er janvier de l'année du concours. Les textes législatifs et réglementaires de référence sont ceux en vigueur au 31 décembre de l'année précédant celle du concours.

Programme commun à toutes les options

1. Droit

A - Thèmes des programmes de droit des classes de première et terminale «sciences et technologies du management de la gestion», traités au niveau M1

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- Les régimes juridiques de l'activité professionnelle
- L'adaptation de la relation de travail par la négociation
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

2. Économie générale

A - Thèmes des programmes d'économie des classes de première et terminale «sciences et technologies du management de la gestion», traités au niveau M1.

- B - Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :
- La dynamique de la croissance économique et le développement
 - La politique économique dans un cadre européen
 - La globalisation financière
 - La régulation de l'économie mondiale

3. Management des organisations

A - Thèmes des programmes de management des organisations des classes de première et terminale «sciences et technologies du management de la gestion», traités au niveau M1.

- B - Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :
- L'entrepreneuriat et le management
 - Le développement stratégique
 - La gestion des ressources humaines
 - La gestion des ressources technologiques et des connaissances

4. Sciences de gestion

Les thèmes du programme de Sciences de gestion en classe de première «sciences et technologies du management et de la gestion» traités au niveau M1.

Programmes spécifiques à chacune des options

1. Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

A - Les thèmes du programme de spécialité du cycle terminal de la série «sciences et technologies du management de la gestion» dans la spécialité «ressources humaines et communication», traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS «assistant de manager», traités au niveau M1.

Correspondance entre les épreuves et les programmes

Épreuves d'admissibilité

1. Composition de sciences de gestion
Management des organisations et sciences de gestion
2. Épreuve de synthèse
Management des organisations, droit, économie générale

Épreuves d'admission

1. Épreuve de mise en situation professionnelle
Management des organisations, droit, économie générale
2. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier
Sciences de gestion

III. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont consultables sur SIAC2 :

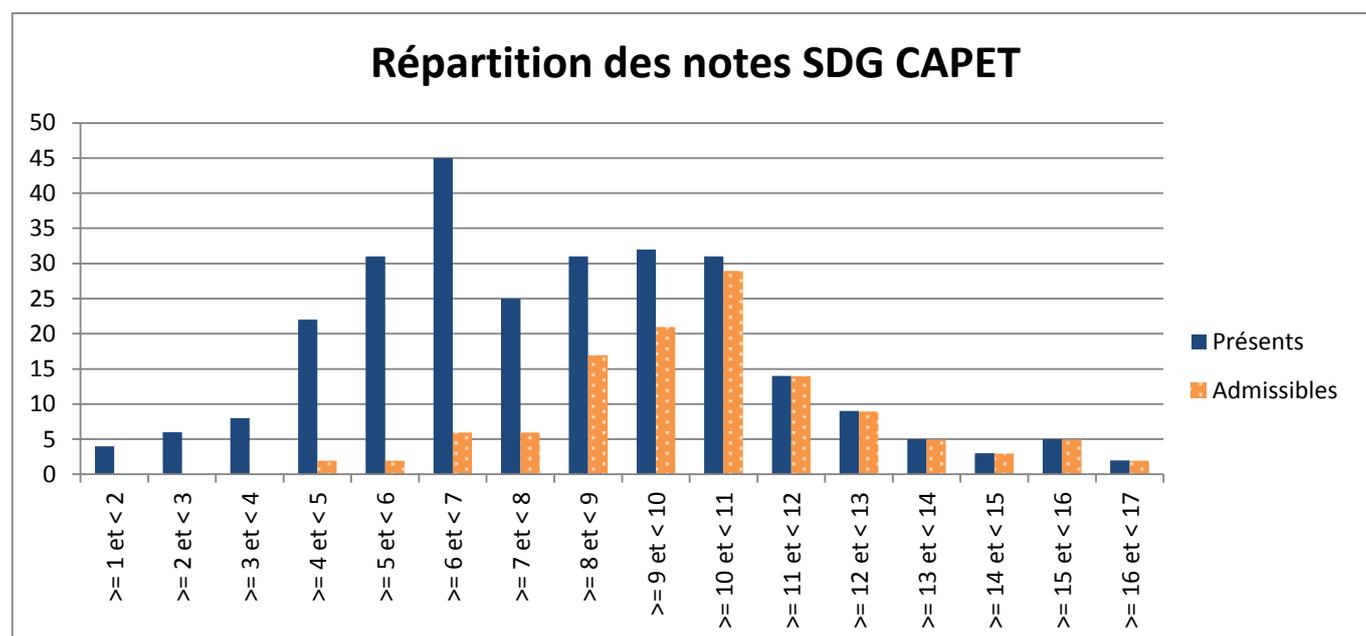
http://www.education.gouv.fr/cid79062/sujets-des-epreuves-admissibilite-rapports-des-jurys-des-concours-capet-session-2014.html#Concours_externe_et_CAFEP_correspondant

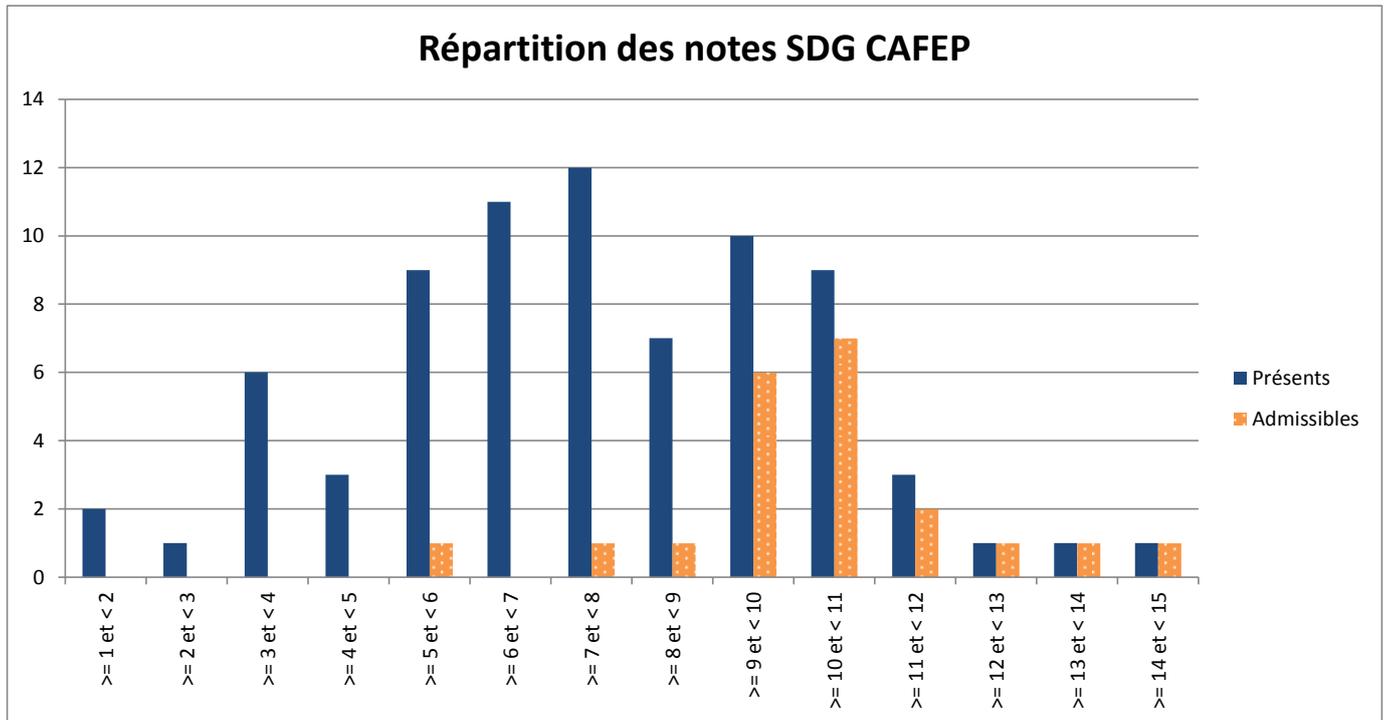
A. Composition de sciences de gestion

1. Résultats

Moyenne générale :	7,48 / 20
Note la plus haute :	16 / 20
Note la plus basse :	1 / 20
Ecart-type :	2,81 / 20

Moyenne générale des candidats admissibles :	9,97 / 20
Note la plus haute des candidats admissibles :	16 / 20
Note la plus basse des candidats admissibles :	4,5 / 20





2. Présentation du sujet

Le sujet a été construit grâce aux observations réalisées au sein d'un groupe bancaire français, qui a souhaité garder l'anonymat.

Le contexte était caractérisé par l'introduction d'un changement technologique, puisqu'il s'agissait de mettre en place un ERP-RH (Progiciel de Gestion Intégrée, appliquée à la fonction Ressources Humaines), permettant d'intégrer les politiques RH des différentes agences locales.

La présentation du sujet adoptait le format suivant :

- une introduction,
- un questionnement portant sur la justification et l'accompagnement du changement,
- une analyse de solutions informatiques complémentaires.

3. Éléments de correction

DOSSIER 1

Q1. A partir des dysfonctionnements opérationnels constatés, identifiez le problème organisationnel du réseau CDS. Puis, expliquez en quoi la refonte du SI-RH constitue une solution technique à ce problème. A quelles autres solutions organisationnelles l'entreprise peut-elle également avoir recours ?

Il est attendu du candidat qu'il identifie les dysfonctionnements opérationnels, pour ensuite formuler un problème organisationnel plus large et enfin discuter des solutions organisationnelles envisageables.

Parmi les dysfonctionnements, on peut citer la juxtaposition d'interfaces RH différentes selon les agences, les doubles saisies, et l'impossibilité d'obtenir une vision globale et unifiée des données collaborateurs. Le pilotage RH apparaît donc comme complexe et peu réactif.

Ces dysfonctionnements s'accroissent à mesure que le nombre d'agences se multiplie, le CDS désirant renforcer sa présence locale.

Le problème organisationnel consiste donc à concilier la différenciation locale avec la nécessaire coordination des RH.

La problématique différenciation - intégration est abordée par Lawrence et Lorsch (document ressource 3), qui préconisent l'intégration des sous-systèmes différenciés par divers mécanismes de coordination.

En permettant de concilier le pilotage RH et le renforcement du maillage géographique, l'ERP RH apparaît comme une solution satisfaisante. En effet, la création d'un dossier unique centralisé a pour conséquence la mise à jour automatique des données, le reporting immédiat, et la suppression des doubles saisies. L'ERP RH induit également l'unification des interfaces RH.

Le document ressource 3 invite le candidat à envisager d'autres mécanismes de coordination : comités et services de liaison, règles interdépartementales ... Le recours à l'analyse de MINTZBERG est alors apprécié.

Compétences évaluées :

- **Repérer** des dysfonctionnements RH.
- **Identifier** un problème organisationnel.
- **Faire le lien** avec un concept théorique.
- **Mettre en relation** les fonctionnalités d'un ERP avec le problème organisationnel.
- **Proposer des solutions** à partir d'annexes et/ou de connaissances personnelles.

Q2. Montrez comment les fonctionnalités d'un PGI RH pourraient permettre de relever les défis actuels de la GRH au sein des grandes entreprises et au sein du CDS.

Il est attendu du candidat qu'il repère différents défis RH dans le document ressource 1 et dans la présentation du contexte, et qu'il explique comment l'ERP permet de les relever, en utilisant les annexes 1 et 2, ainsi que ses connaissances.

Par exemple, dans les grandes entreprises, l'ERP permet d'accompagner la mobilité géographique grâce à la centralisation des données du collaborateur et l'automatisation des mises à jour, quelle que soit l'agence employeur. La valorisation et le développement des compétences sont également facilités, les managers disposant d'informations complètes et historisées, quel que soit le parcours antérieur du collaborateur.

Compétences évaluées :

- **Identifier**, à l'aide d'une documentation, les défis de la GRH.
- **Mettre en relation** ces défis et les fonctionnalités d'un PGI.

DOSSIER 2

Q3. Présentez de façon synthétique le déroulement de la phase test du projet, depuis l'étude préalable jusqu'à l'implémentation du nouveau système dans les agences volontaires. Votre travail mettra notamment en évidence le rôle de chaque acteur, étape par étape.

Il est attendu du candidat qu'il prévoit un processus et qu'il organise une démarche projet sur 8 mois en utilisant ses connaissances en gestion de projet et les documents ressource 3-4-5-6. Un vocabulaire adapté à la gestion de projet est apprécié.

Attendu sur le fond : cohérence du processus, notion d'ordonnancement.

1. Mention de l'identité des acteurs.
2. Succession d'étapes en intégrant la contrainte temps (les 8 mois mentionnés dans le contexte).
3. Diagnostic avec, par exemple, la cartographie de l'existant.
4. Processus cible.
5. Actions d'accompagnement (formation et communication).

6. Utilisation des key users (mentionnés en document ressource).

7. Bilan intermédiaire de cette phase test avant déploiement /phase de contrôle.

Attendu sur la forme :

8. Une représentation schématique (tableau ou Gantt acceptés).

Compétences évaluées :

- **Mobiliser des connaissances** en gestion de projet.
- **Exploiter des documents** ressources pour organiser une démarche projet appliquée au cas concret.
- **Formaliser** un document de travail exploitable.

Q 4. Préparez un outil de suivi permettant de piloter l'avancée du projet agence par agence et de coordonner le déroulement de la phase test. Vous préciserez les modalités d'utilisation de ce document.

Il est attendu du candidat qu'il envisage un document circulant répondant à la nécessité de suivi et de coordination des agences.

Le candidat peut par exemple envisager un tableau de bord ou une fiche de relevé, en précisant leur contenu et les modalités du reporting (mode de diffusion, fréquence).

Compétences évaluées :

- **Préparer** un document type, en identifiant les principaux items d'un outil de suivi.
- **Prévoir** un mode de circulation et d'utilisation adapté.

DOSSIER 3

Q5. En vous appuyant sur des références théoriques que vous jugerez pertinentes, et en intégrant la problématique du CDS, présentez les différentes sources de résistance au changement auxquelles une organisation peut être confrontée.

Il est attendu du candidat, d'une part qu'il identifie plusieurs sources de résistance au changement, à partir de ses connaissances et en s'aidant du document ressource 2 ; et d'autre part, qu'il se réfère à un cadre théorique pertinent.

Les résistances au changement concernent à la fois les managers de proximité et les subordonnés. Les managers craignent une perte de pouvoir. Le contexte présenté invite alors le candidat à expliciter le concept de zone d'incertitude (Crozier, 1984).

Pour chaque acteur, la préférence pour la stabilité et les routines opérationnelles (Nelson et Winter, 1982) constituent des freins au changement.

Q6. Anticipez trois préoccupations potentielles des utilisateurs, proposez des arguments à développer auprès de ces collaborateurs et imaginez des solutions organisationnelles adaptées.

Il est attendu du candidat qu'il présente, à partir de ses connaissances et des documents ressource 4 et 5, trois préoccupations des utilisateurs et les réponses à y apporter,

Le candidat anticipe les préoccupations des collaborateurs et des managers de proximité. Les préoccupations peuvent être techniques (« vais-je savoir utiliser le logiciel », « mes données confidentielles sont-elles visibles par toute la direction ? ») ou humaines (« la suppression des doubles saisies a-t-elle pour objectif la réduction du

personnel ? », « serai-je en mesure de m'opposer aux demandes de congés pour préserver ma zone d'influence ? »).

Les arguments à proposer sont alors adaptés à chaque préoccupation. Quelques solutions techniques et organisationnelles doivent permettre d'accompagner le changement.

DOSSIER 4

7/ Analysez la cartographie simplifiée de la nouvelle architecture : correspond-elle à vos recommandations ?

Il est attendu du candidat qu'il identifie un écart entre l'architecture physique prévue de l'implantation de l'ERP et l'implantation réelle proposée par le schéma.

L'annexe 2 présente une cartographie de la structure cible (architecture fonctionnelle envisagée de l'ERP) et l'annexe 5 propose une cartographie simplifiée de la nouvelle architecture du système d'information observée au sein du CDS (cartographie de l'implantation effective de l'ERP) qui doit guider le candidat.

Les bases de données locales de chaque agence devraient disparaître, car remplacées par la base centrale. Une argumentation sur la redondance des processus et/ou des données, sur le manque de cohérence de l'architecture, etc. doit venir justifier cet écart.

Compétences évaluées :

- **Interpréter** un schéma SI.
- **Identifier** un écart entre le prévu et le réel dans la mise en œuvre de l'ERP.

8/ Présentez les intérêts d'une telle évolution et mesurez-en les risques dans le cas du CDS.

Il est attendu une présentation d'avantages et d'inconvénients spécifiques à l'évolution vers le Cloud pour le CDS. Il est important que les avantages et les inconvénients présentés viennent en sus ou renforcer des avantages et/ou des inconvénients que l'on pourrait avoir avec l'utilisation d'un ERP.

Le document ressource 5 présente, outre une définition de la notion de Cloud, des avantages et des inconvénients de la migration vers le Cloud pour des PME. Il peut, là encore, guider les candidats. La distinction ERP / Cloud est ici essentielle à la qualité de la réponse.

Ainsi une réduction des coûts est déjà possible dans le cas du CDS par l'implémentation de l'ERP et ses services. La migration vers le Cloud permet une facturation uniquement de la consommation du service rendu, alors que l'ERP installé dans la société ne fait pas cette distinction. Des avantages sur la flexibilité des mises à jour ou des nouveaux outils, sur la prise en charge de la sauvegarde ou sur la maintenance transférée de l'infrastructure physique peuvent également être avancés.

De même, des inconvénients sur la problématique de la localisation des données et de la propriété des données, sur le risque d'abaissement de la sécurité ou sur les problèmes d'interopérabilité en cas de migration peuvent être avancés.

Compétences évaluées :

- **Distinguer** des solutions informatiques (PGI vs Cloud).
- **Justifier** les avantages et les risques liés à l'évolution vers un système de Cloud Computing.

4. Observations sur la forme et sur le fond

Remarques sur la forme

La profession d'enseignant requiert un certain nombre d'aptitudes que le jury a tenu à valoriser :

- la clarté de la présentation de la copie ;
- la logique de la démonstration et des explications ;
- la maîtrise de la langue française, de l'orthographe et de la syntaxe.

Ces qualités peuvent être observées dans certaines copies bien présentées ;

- les réponses sont rédigées et argumentées, parfois sous forme de tableaux afin de rendre la structure plus apparente ;
- les arguments destinés à répondre avec précision à la question posée sont organisés de façon rigoureuse.

Cependant, le jury déplore dans de trop nombreuses copies :

- l'absence de structuration, de clarté et de précision du propos et de maîtrise de la langue française ;
- le manque de soin apporté à la présentation et à l'écriture, parfois totalement illisible ;
- des questions non numérotées alors que traitées dans le désordre ;
- une orthographe médiocre voire parfois déplorable.

Remarques sur le fond

Globalement, le jury constate :

- la faiblesse des analyses et des argumentations proposées ;
- une vision souvent partielle de l'organisation qui ne prend en compte qu'une partie des acteurs ;
- une mauvaise compréhension des questions qui conduit à un traitement hors sujet ;
- une méconnaissance des outils relatifs au système d'information et de leur utilisation professionnelle.

5. Conseils aux candidats

Pour réussir l'épreuve de SDG, le jury conseille donc aux candidats de :

- lire attentivement chaque question, et réfléchir à la formulation choisie avant d'y répondre ;
- utiliser un vocabulaire scientifique précis, et ne mentionner des auteurs que s'ils sont utiles à l'argumentation ;
- contextualiser ses réponses au regard du cas proposé ;
- s'assurer du caractère réaliste des propositions présentées ;
- gérer son temps de façon à relire sa copie ;
- structurer sa réponse et soigner sa correction orthographique et grammaticale.

Par ailleurs, il est conseillé au candidat d'approfondir ses connaissances en gestion du changement, en gestion de projet et en système d'information.

Sur le fond, pour réussir l'épreuve de SDG, le jury conseille donc aux candidats :

- de proposer une argumentation plus approfondie s'appuyant sur la documentation fournie et enrichie par des connaissances personnelles et des références théoriques adaptées. Le jury rappelle que toutes les annexes doivent être utilisées, notamment celles qui présentent des concepts théoriques. Toutefois, une

simple recopie des annexes ne saurait constituer une analyse pertinente. De même, il est inutile d'évoquer des auteurs qui sont sans rapport avec l'analyse proposée.

- de lire la question dans son ensemble. Le vocabulaire choisi dans la formulation du questionnement doit guider le candidat. Il importe donc de prendre en compte précisément chacun des termes contenus dans la question.
- d'aborder le sujet avec la vision globale de l'organisation qu'impliquent les sciences de gestion. Le candidat doit donc prendre en compte la globalité des acteurs et des domaines de l'entreprise étudiée. Dans notre cas, aussi bien les managers que les subordonnés et aussi bien les solutions techniques, qu'humaines ou organisationnelles.
- de développer leurs connaissances relatives aux systèmes d'information, aux outils qui les sous-tendent, à leurs avancées technologiques et à leur utilisation professionnelle.

6. Repères bibliographiques

Programme des concours externes et internes du Capet-Cafep :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/capet_externe/95/1/p2014_capet_ext_eco_275951.pdf

Définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier :

<http://www.education.gouv.fr/cid52614/menh1012598a.html>

Sujets et rapports de jury des sessions précédentes :

<http://www.education.gouv.fr/cid4927/sujets-des-epreuves-admissibilite-rapports-des-jurys.html>

Document d'accompagnement du BTS Assistant de Manager :

http://www.crcom.ac-versailles.fr/IMG/pdf/Documentd_accompagnementV2.pdf

Pour compléter cette préparation et actualiser ses connaissances et les resituer dans des contextes d'organisation, la lecture régulière de revues et magazines spécialisés est incontournable et notamment :

- *Economie & Management*
- *Challenges*
- *01informatique*
- *Liaisons sociales*
- *Enjeux, les Echos*
- *L'Usine nouvelle*

Pour aller plus loin, le candidat doit approfondir ses connaissances de base à l'aide des manuels universitaires. Citons notamment pour exemple :

En **management et stratégie** :

- *Notions fondamentales de management*, M. Darbelet, L. Izard, M. Scaramuzza, Foucher
- *Les organisations, Etat des savoirs*, Editions Sciences Humaines
- *Organisation, théories et pratiques*, Yves-Frédéric Livian, Dunod
- *Stratégie d'entreprise*, J. Bouglet, Gualino
- *Stratégie*, A. Desreumaux, X. Lecocq, V. Warnier, Pearson Education
- *100 fiches pour comprendre la stratégie d'entreprise*, J.-L. Magakian, M.A. Payaud, Bréal

En **droit** :

- *Lamy – Droit de l'entreprise*

Voir également les références bibliographiques citées infra

En système d'information :

- *Management des systèmes d'information*, K. Laudon, J. Laudon, Pearson Education
- *Management d'un projet de système d'information : principes, techniques, mises en œuvre et outils*, Morley, Dunod,
- *Manager la sécurité du système d'information*, Matthieu Bennasar, Alain Champenois, Patrick Arnould, et Thierry Rivat, Dunod
- *Projet de système d'information*, Alain Lecoeur, Bernard Quinio, Vuibert
- *Systèmes d'information, dynamique et organisation*, Marciniak et Rowe, Economica

En gestion des ressources humaines :

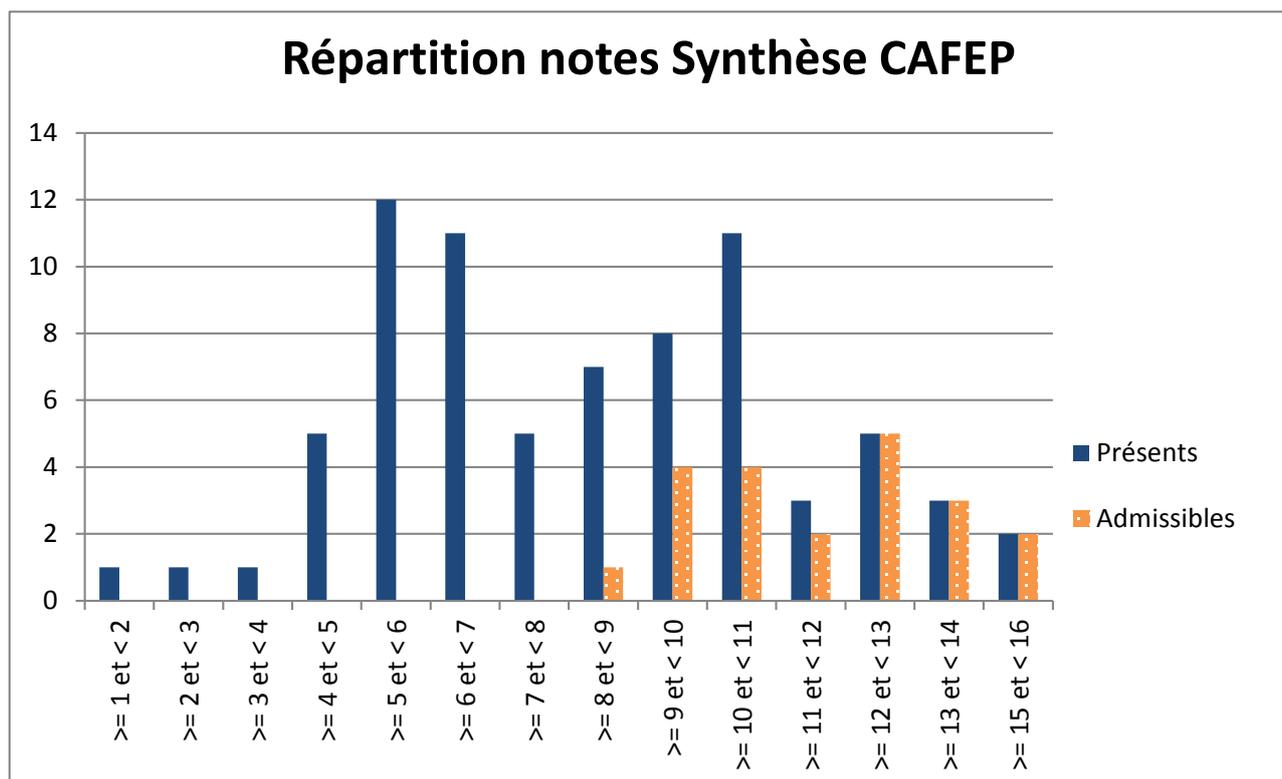
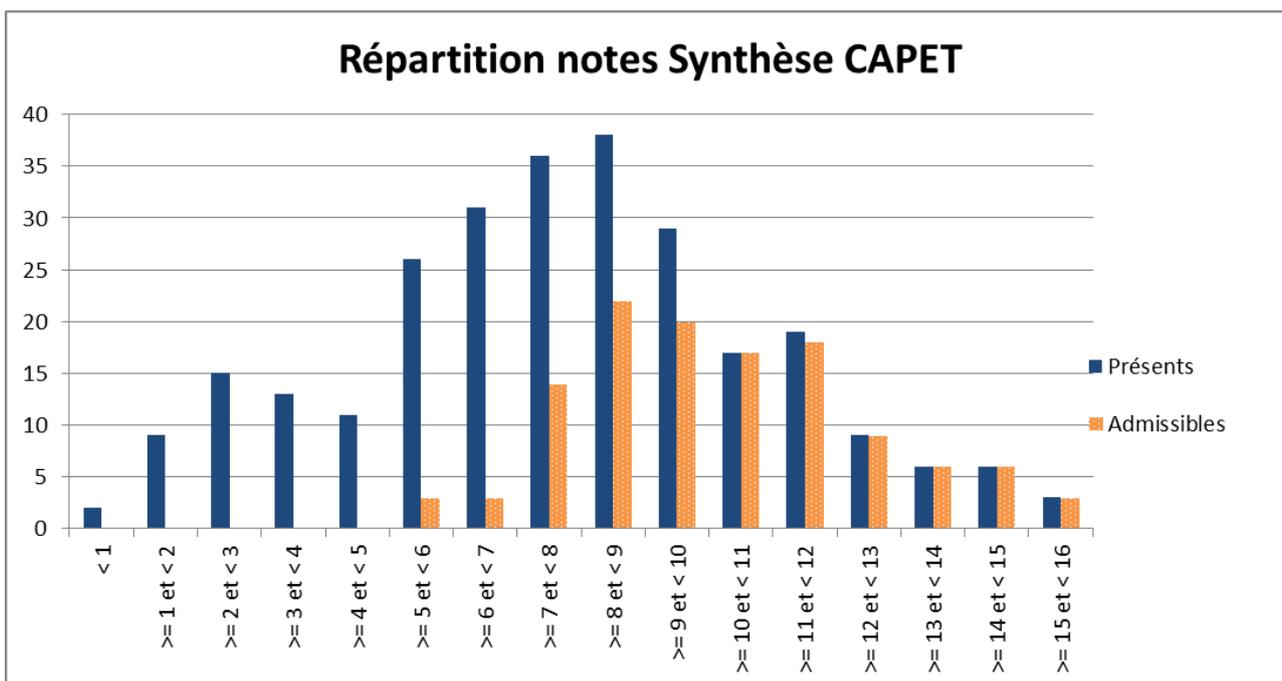
- *Fonctions RH : politiques, métiers et outils des ressources humaines*, Thevent, Dejoux, Marbot, Bender
- *Gestion des Ressources Humaines*, J-M. Peretti, Vuibert
- *Gestion des Ressources Humaines*, Principes généraux et cas pratiques, J-P. Citeau, Y. Barel, Sirey Université
- *50 fiches pour aborder la gestion stratégique des ressources humaines*, J.-L. Magakian, C. Barmeyer, X. Bouziat, A. Hounounou, S. Le Loarne, Bréal

B. Épreuve de synthèse

1. Résultats

Moyenne générale : 7,73 / 20
 Note la plus haute : 15,5 / 20
 Note la plus basse : 1,5 / 20
 Ecart-type : 3,09 / 20

Moyenne générale des candidats admissibles : 10,63 / 20
 Note la plus haute des candidats admissibles : 15,5 / 20
 Note la plus basse des candidats admissibles : 5 / 20



2. Présentation du sujet

L'épreuve se compose de deux parties :

- d'une part, une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire de dix à quinze pages fourni au candidat ;
- d'autre part, des réponses argumentées à une série de questions d'ordre économique ou à une série de questions d'ordre juridique.

Chacune des parties vise à évaluer un ensemble de connaissances et de capacités constitutives des compétences professionnelles d'un futur enseignant d'économie et gestion.

Note de synthèse

Le dossier documentaire avait pour thème «L'intégration de la dimension sociétale dans les entreprises françaises».

Le candidat devait présenter une note structurée et problématisée, dans un propos de 1 500 mots maximum, à partir d'un dossier de 14 pages comprenant 12 documents.

Le dossier documentaire présentait un ensemble de documents variés, par leur nature (textes, articles de presse, graphiques, extraits de programme...), par leur longueur et par leurs sources.

Le thème de la note de synthèse est managérial en lien avec les contenus des programmes des différentes séries en économie et gestion (STMG et STS).

Cette épreuve évalue la maîtrise par le candidat de connaissances et de compétences nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant s'inscrivant en cohérence avec le contexte actuel. En effet, dans un environnement informationnel nourri, il convient d'être en mesure de sélectionner un ensemble de données pertinentes sur un sujet donné, de valoriser ses capacités à en dégager les enjeux, à synthétiser cette information, à la structurer autour d'une problématique afin de provoquer la réflexion face à un public donné.

L'enseignant doit être capable de mener un tel travail lors de la conception de son cours, afin de pouvoir mettre les élèves ou étudiants en situation similaire mais simplifiée, dans le cadre de son enseignement. La recherche et le traitement de l'information, l'esprit de synthèse, la capacité à problématiser et à structurer un propos font partie des compétences que l'élève et *a fortiori* l'étudiant doivent acquérir lors de leur scolarité grâce à l'expertise de l'enseignant.

Le management a une place centrale dans l'enseignement d'économie et gestion. C'est la raison pour laquelle la note de synthèse demandée aux candidats doit mettre en évidence les liens entre le management et les éléments économiques et juridiques liés au thème concerné.

La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier, sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur. Il en ressort, cependant, que la note de synthèse n'est pas un simple exercice de forme, dont la contrainte serait le seul respect de règles de construction et de mise en forme d'un propos.

En réponse aux exigences d'un concours de recrutement de professeurs, les ressources et documents présentés sont d'un niveau intellectuel reconnu. La compréhension fine des documents du dossier et leur intégration dans une problématique nécessitent une bonne connaissance des éléments managériaux, juridiques et économiques liés au thème. Une connaissance approximative de ces éléments ne permet pas au candidat de réaliser efficacement le travail attendu.

Questions dans le domaine économique ou juridique

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer la maîtrise par le candidat de notions fondamentales des programmes d'économie et de droit, sa capacité à mobiliser ses connaissances et à structurer son propos. Il ne s'agit pas de réaliser un travail de problématisation et d'argumentation propres à la dissertation, mais d'exprimer clairement ses connaissances et de répondre à la question telle qu'elle est formulée.

Le candidat peut intégrer à sa réponse des éléments d'actualité qui ne se substitueront pas aux connaissances disciplinaires dont il s'agit de vérifier la maîtrise.

Maîtrise des connaissances fondamentales, mise en perspective de l'actualité par rapport à ces connaissances, capacité à formuler un propos clair, suffisamment complet mais synthétique, voici tout un ensemble de compétences que doit maîtriser un futur enseignant et que cette partie de l'épreuve vise à évaluer.

Le candidat doit choisir les questions d'ordre juridique ou d'ordre économique.

3. Observations et conseils aux candidats

Note de synthèse

Attentes du Jury

Le sujet invitait les candidats à analyser l'intégration de la RSE (responsabilité sociale/sociétale des entreprises) par les entreprises françaises (cf. corrigé). Le dossier documentaire présentait la notion de RSE, son intérêt pour l'entreprise (outil stratégique au service de la compétitivité...), mais également ses limites.

La synthèse est à présenter sous la forme d'un développement structuré, introduit et éventuellement conclu respectant la longueur préconisée par l'énoncé.

La note de synthèse est un exercice exigeant, nécessitant une bonne maîtrise méthodologique qui ne peut s'acquérir que dans le cadre d'une préparation rigoureuse et régulière à l'épreuve. Cet exercice exige des candidats qu'ils prennent en compte **l'ensemble des documents** pour en dégager les enjeux et la problématique formulée dans le sujet.

Le nouveau format de la synthèse introduit une dimension à la fois didactique et pédagogique. Cette évolution ne doit pas donner lieu à la présentation d'une séquence de cours. Il s'agit bien d'un exercice de synthèse en tant que tel dans lequel la préoccupation didactique et pédagogique doit apparaître aussi bien sur le fond que sur la forme :

- sur le fond, les documents donnés en annexe 1 et 2 permettaient de situer le sujet dans le cadre du programme de management des organisations en STMG, et de déterminer la façon dont les principaux concepts pouvaient être abordés ;
- sur la forme, une attention particulière devait être apportée à la clarté des définitions, à la progressivité des concepts abordés, à leur enchaînement, et enfin à l'orthographe et à la synthèse. Il s'agit là d'éléments incontestables de la « professionnalisation » attendue de la part de futurs enseignants.

Ainsi, à l'aune des documents pédagogiques, les candidats doivent apprécier la portée et la place de chaque document de manière à les articuler autour de la problématique. Le choix du plan permet alors d'apprécier la compétence du candidat à organiser et articuler les idées essentielles des documents à travers une progression (didactique/pédagogique) pertinente et cohérente. Cette perspective pédagogique amène à sélectionner et hiérarchiser les notions, puis à déterminer leur place dans la synthèse (par exemple, les notions simples doivent être abordées avant les concepts difficiles à appréhender).

Le jury rappelle aux candidats que l'exercice de synthèse exclut tout apport extérieur aux idées contenues dans les documents. Cependant le candidat doit prendre appui sur ses connaissances disciplinaires et son capital culturel pour appréhender avec justesse les éléments fournis dans le dossier. Tout propos ou point de vue personnel est à proscrire. Le candidat doit être en mesure de proposer une restitution fidèle mais intelligente et intelligible des idées essentielles présentes dans le dossier documentaire.

Le respect et la compréhension des consignes sont essentiels pour un futur enseignant qui devra faire comprendre et exiger cela de ses futurs élèves ou étudiants.

Analyse des synthèses des candidats

Dans l'ensemble, le jury relève une bonne maîtrise de la méthodologie de la note de synthèse. Les candidats ont réalisé un effort en termes de problématisation et de structuration de la synthèse. Les copies présentant des résumés ou des analyses des documents dans l'ordre de leur présentation dans le dossier sont devenues des exceptions.

Cependant certains candidats n'ont pas compris qu'ils devaient rédiger une note de synthèse classique quant à sa forme. Ils ont effectué des développements pédagogiques (cours de 1^{ère} STMG, fiche de déroulement de séquence, analyse du programme...) qui n'avaient pas lieu d'être.

D'une façon générale, les candidats ont correctement appréhendé la notion de RSE et ont bien compris et analysé l'intérêt pour les entreprises d'intégrer la dimension sociétale. Toutefois, trop peu de candidats ont traité des limites d'une telle stratégie alors que plusieurs documents allaient dans ce sens.

De nombreuses copies se caractérisent par ailleurs par les insuffisances suivantes :

- des introductions très brèves se limitant à une définition partielle de la RSE et à l'annonce du plan ;
- une restitution partielle des idées du dossier alors que la synthèse exige une prise en compte complète des ressources documentaires proposées ;
- une articulation non pertinente des idées : le corps de la note s'apparente parfois à une liste inorganisée d'idées, à un catalogue d'informations. Cela interroge sur la capacité même du candidat à articuler les informations contenues dans les différents documents. Cette difficulté traduit souvent un déficit d'analyse ainsi qu'une maîtrise toute relative de la problématique. Le jury rappelle qu'un propos structuré et nourri, combiné à un développement problématisé, révèlent des qualités attendues indispensables à tout enseignant dans l'exercice de son métier ;
- le non-respect de la consigne relative au nombre de mots (1500 mots +/- 10 %). De nombreux candidats ont proposé une synthèse très courte, témoignant d'une d'analyse insuffisante et d'une réflexion peu approfondie ;
- des développements juridiques et économiques longs alors que la synthèse est relative au management des organisations. Si certains documents du dossier étaient à dominante économique ou juridique, les candidats devaient néanmoins les intégrer dans un plan centré sur le management (à travers l'adaptation de l'entreprise à son environnement, juridique, économique et social) ;
- une mauvaise gestion du temps empêchant certains candidats de terminer leur synthèse et/ou de traiter l'intégralité du sujet (synthèse et questions) ;
- une maîtrise parfois très imparfaite des règles élémentaires relatives à l'orthographe, à la syntaxe, à la ponctuation. Cela nuit à la clarté du propos d'autant que cela s'accompagne parfois du recours à un style « parler », voire familier quand ce ne sont pas des accents journalistiques inappropriés qui viennent teinter les productions des candidats. La capacité à s'exprimer clairement et correctement à l'écrit comme à l'oral est une compétence essentielle du métier d'enseignant. A cet égard, le jury rappelle qu'il est attendu du candidat une présentation soignée de sa copie, laquelle atteste du respect minimum que l'on doit à son interlocuteur.

Conseils aux candidats

Le travail de préparation à cette épreuve doit s'orienter dans deux directions : asseoir ses compétences méthodologiques en réponse aux exigences d'une note de synthèse, d'une part, approfondir les connaissances disciplinaires, d'autre part.

Une difficulté majeure relevée porte sur le traitement du dossier documentaire. Le jury recommande vivement aux candidats de s'entraîner à l'épreuve de synthèse à partir de guides méthodologiques (cf. repères bibliographiques) et de lire très régulièrement pour s'accoutumer à cet exercice omniprésent dans la pratique de l'enseignant. Le jury

attend nécessairement une introduction et un développement. Des candidats ont également rédigé une conclusion bien que celle-ci demeure facultative dans une synthèse.

Pour être fructueux, ce travail méthodologique doit s'appuyer sur des connaissances scientifiques solides, permettant aux candidats de comprendre le sujet, d'en dégager les enjeux, de mettre en lien les idées afin de dégager la problématique et le plan. Pour se préparer à cette épreuve, les candidats doivent donc consolider et actualiser leurs connaissances en management des organisations, correspondant au programme du concours.

Le jury recommande aux candidats de lire et d'analyser les programmes de management du cycle terminal de la série STMG et de BTS afin de s'imprégner du cadre pédagogique dans lequel devront s'inscrire leurs futurs enseignements et qui les guidera dans la structuration de leur synthèse. Ainsi, l'aspect didactique et pédagogique doit être envisagé dès l'introduction afin de faire référence au programme de la filière STMG. Les documents 1 et 2 fournis permettaient cette introduction.

Questions dans le domaine économique ou juridique

Il est rappelé que les questions sont en rapport avec le thème de management abordé dans la première partie, mais n'impliquent pas l'exploitation du dossier documentaire.

Difficultés rencontrées par les candidats

Le jury regrette une absence trop fréquente de définition des notions présentes dans les questions.

Par ailleurs, les productions de nombreux candidats traduisent une appréhension superficielle des savoirs évalués. A titre d'illustration, trop de candidats n'ont qu'une connaissance parcellaire des acteurs et des critères distinctifs de l'économie sociale et solidaire.

De plus, les candidats ont parfois une vision trop limitée du champ notionnel couvert par la question posée. En droit, la notion de rupture du contrat de travail pour motif personnel ne se limite pas au licenciement pour faute du salarié. En économie, les pouvoirs publics ne se limitent pas aux institutions nationales.

De nombreux candidats proposent des éléments de réponse témoignant d'une solide culture juridique ou économique mais sans lien direct avec les questions posées.

Pour des raisons sans doute liées à une mauvaise gestion du temps, les réponses proposées à certaines questions sont souvent insuffisamment développées.

Attentes du Jury

Il est attendu d'un enseignant la rigueur consistant à ne répondre à une question qu'après avoir pris soin d'explicitier le sens précis des termes mobilisés. Toute notion doit être systématiquement et précisément définie. Ce n'est qu'une fois les termes définis qu'il convient de mobiliser les connaissances disciplinaires (économiques ou juridiques) de nature à répondre à la question posée.

Par ailleurs, les candidats doivent être capables de traiter tous les aspects de chaque question sans pour autant apporter des éléments sans lien direct avec le sujet.

Les réponses aux questions doivent prendre la forme d'un exposé clair, précis et structuré même si un plan n'est pas exigé ; le futur enseignant ne peut se contenter de réponses approximatives et non organisées.

Conseils aux candidats

Les candidats doivent, pour préparer cette partie de l'épreuve :

- travailler les concepts économiques et juridiques fondamentaux du programme du concours ;

- lire des ouvrages universitaires et des articles en droit et en économie (Cf. bibliographie) ;
- renforcer leurs connaissances en suivant l'actualité économique, juridique et sociale. En effet les exemples pertinents (jurisprudence, textes législatifs, rapports économiques, données statistiques...) valorisent la prestation du candidat.

De manière générale, il est utile de se projeter dans le métier, d'appréhender les compétences professionnelles attendues, pour anticiper, mesurer et préparer efficacement cette épreuve du concours.

4. Éléments de correction

Note de synthèse

Le sujet portait sur l'intégration de la dimension sociétale dans les entreprises françaises. Les documents pédagogiques devaient conduire le candidat à démontrer que les entreprises doivent de plus en plus prendre en considération leur responsabilité sociétale, non seulement en raison de leur environnement qui les y contraint (environnement économique, juridique et concurrentiel) mais également en raison de l'intérêt stratégique de prendre en considération cette finalité. Le dossier documentaire invitait également à évoquer les limites d'une telle stratégie.

L'introduction de la synthèse supposait de présenter l'émergence de la dimension sociétale dans les entreprises françaises en la rattachant au développement de la RSE (responsabilité sociétale/sociale des entreprises), notion qu'il fallait définir explicitement. Comme le sujet se focalisait sur les entreprises françaises, il convenait d'exposer les évolutions de la RSE en France avant de proposer une problématique. Les documents amenaient à se demander dans quelle mesure la RSE constitue un outil stratégique au service de la compétitivité des entreprises françaises.

Pour répondre à cette problématique, plusieurs plans pouvaient être développés. Le candidat pouvait articuler ses idées :

- selon la structure « Enjeux de l'intégration de la dimension sociétale / Modalités de l'intégration de la dimension sociétale ». La partie sur les enjeux permettait de démontrer que les entreprises françaises doivent prendre en compte la RSE dans leur stratégie pour s'adapter aux évolutions de l'environnement juridique (A) mais aussi pour renforcer leur compétitivité dans un contexte de crise (B). La seconde partie devait conduire à présenter la dimension opérationnelle de cette intégration sociétale avec les outils de la RSE mobilisables par les entreprises françaises (A) et ses limites (B).

- selon la structure « Apports / Limites de l'intégration de la RSE comme outil stratégique de compétitivité pour les entreprises françaises ». Dans un premier temps il convenait de démontrer les apports de la RSE pour les entreprises françaises en tant qu'outil stratégique de compétitivité en développant les arguments économiques, juridiques et managériaux présentés dans le dossier documentaire. Il fallait s'appuyer sur les cas d'entreprise (comme Armor Lux) pour étayer ce raisonnement. Dans un second temps, il fallait expliquer qu'intégrer la dimension sociétale dans les entreprises n'était pas sans risque et que cette stratégie présentait des limites managériales, économiques et juridiques.

- enfin, un plan organisé autour de l'évolution de l'intégration de la dimension sociétale dans les entreprises françaises était possible. La première partie permettait alors de montrer que cette intégration constituait au départ une contrainte (A) pour relever ensuite d'une démarche volontaire des entreprises (B). La seconde partie devait alors porter sur la place stratégique qu'elle occupe désormais en exposant ses apports (A) et ses limites (B).

Questions dans le domaine économique ou juridique

Questions économiques

La question 1 supposait d'abord de définir la notion d'économie sociale et solidaire avant de présenter ses acteurs et critères distinctifs. La présentation des différents acteurs de l'ESS (mutuelles, associations, coopératives...) devait mettre en évidence la diversité de leur statut. Il convenait ensuite d'exposer les critères distinctifs de l'ESS en évoquant par exemple la primauté donnée aux personnes sur la recherche de profits, la gestion démocratique et participative, l'utilité collective ou sociale du projet...

Pour répondre à la question 2, le candidat devait définir les pouvoirs publics (au niveau national et supranational) et identifier les enjeux environnementaux actuels (épuisement des ressources naturelles non renouvelables, dégradation des équilibres écologiques...). Après avoir explicité les causes d'une nécessaire intervention publique à travers les notions d'imperfections du marché, de biens publics mondiaux et de passagers clandestins, il devait développer et illustrer les diverses modalités d'action (réglementation, labels, taxation des externalités, permis négociables et quotas, investissements publics, fiscalité incitative, coopération internationale...). De nombreux exemples d'actualité pouvaient être mobilisés à ce titre.

La réponse à la troisième question économique impliquait de bien distinguer les notions de croissance économique et de progrès social. Puis il convenait de démontrer que la croissance économique contribue au progrès social (à travers la corrélation IDH - PIB par habitant dans le cadre de comparaisons internationales, l'impact de la croissance et des gains de productivité sur les revenus, le pouvoir d'achat, la protection sociale ou l'innovation par exemple) même si elle n'est pas toujours synonyme de bien-être. Pour arguer dans ce sens, le candidat pouvait évoquer les externalités négatives de la croissance, les difficultés à mesurer le progrès social et la création de nouveaux indicateurs de soutenabilité écologique et de « santé sociale » (à ce titre les travaux de la Commission Stiglitz sur la mesure de la performance économique et du progrès social pouvaient être évoqués).

Questions juridiques

La question relative à la protection des salariés par le droit lors de la rupture du contrat de travail pour motif personnel supposait une définition précise des termes. Elle devait conduire le candidat à envisager non seulement la protection applicable en cas de licenciement pour motif personnel mais aussi en matière de démission, rupture conventionnelle, rupture anticipée de CDD, départ ou mise à la retraite. Il était également attendu la présentation des garanties offertes aux salariés dans ces différents cas de figure (indemnité de licenciement ou équivalent, assurance chômage, portabilité du DIF...).

En ce qui concerne la deuxième question, la définition du pouvoir de contrôle et de surveillance de l'employeur était attendue. Il convenait ensuite de démontrer l'étendue de ce pouvoir concernant l'usage des TIC en entreprise en le rattachant notamment aux pouvoirs de direction et réglementaire de l'employeur et à l'obligation par le salarié d'exécuter son contrat de travail (les TIC doivent être utilisés à cet effet). Toutefois le candidat devait expliquer que la protection des libertés fondamentales des salariés et le respect des principes de proportionnalité, transparence et loyauté limitent ce pouvoir.

Pour répondre à la question 3, il était nécessaire de définir dans un premier temps la notion de consommateur et de présenter la loi du 19 mai 1998 relative à la responsabilité du fait des produits défectueux (responsabilité objective s'appliquant même en l'absence de contrat). Dans un second temps, il fallait mettre en lumière ses conditions de mise de œuvre particulièrement favorables au consommateur (conception extensive de la notion de producteur/responsable, responsabilité sans faute subordonnée seulement au défaut du produit défini largement...) et ses causes d'exonération limitées.

5. Repères bibliographiques

Bibliographie pour travailler la méthodologie de la synthèse :

- *La note de synthèse* - P. Gévert, G. Castex, D. Tant – Ed CNED la documentation française, collection formation administration concours.
- *Note de synthèse catégories A et B* - G. Terrien, R. Leurion- Ed : Foucher, collection concours fonction publique.

Bibliographie pour travailler les notions et concepts juridiques, économiques et managériaux :

DROIT

Ouvrages :

Contrats civils et commerciaux, François Collart-Dutilleul, Philippe Delebecque, Dalloz.

Droit des obligations, B. Fages, LGDJ.

Droit des sociétés, A. Constantin, Mémento Dalloz.

Droit du travail, E. Peskine, C. Wolmack, LGDJ.

Droit de la consommation, J. Calais-Auloy et F. Steinmetz, Précis Dalloz.

Droit de la concurrence interne et communautaire, M. Malaurie-Vignal, Sirey.

Droit de la propriété intellectuelle, propriété littéraire et artistique, propriété industrielle, droit international, P. Tafforeau, Gualino éditeur.

Les Mémento Dalloz pour les thèmes en relations avec le programme.

Reuves :

Reuves hebdomadaires ou mensuelles du Jurisclasseur (LexisNexis), par exemple, *Contrats, concurrence, consommation*

Reuves Dalloz : Droit des sociétés, Droit du travail, Droit de l'Union Européenne

Sites Internet :

www.legifrance.gouv.fr

www.travail-emploi.gouv.fr

<http://vosdroits.servicespublic.fr>

www.economie.gouv.fr/dgccrf

<http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>

ECONOMIE

Ouvrages :

Théories Economiques, M. Montoussé, éd. Bréal

Economie politique : 1. Concepts de base et comptabilité nationale, 2. Microéconomie, 3. Macroéconomie, J. Généreux, coll. Les fondamentaux, éd. Hachette Supérieur.

Principes de l'économie, G.Mankiw, éd. De Boeck

Microéconomie de l'emploi, M.Sabatier, Lesueur, éd. De Boeck.

Economie et mondialisation, JP Allegret, P.Le Merrer, Ed De Boeck

Economie politique contemporaine, Barel E., Beaux C., Kesler E., Sichel O., éd. Armand Colin.

Politique économique, Bénassy-Quéré A., Coeuré B., Jacquet P., Pisani-Ferry J.,éd. De Boeck.

Histoire des pensées économiques : les fondateurs / les contemporains, collection dirigée par A. Gélédan-Synthèse, éd. Sirey)

Micro-économie, Abraham-Frois G.- éd. Economica.

Les grandes questions d'économie et de finances internationales, F. Lemoine, P. Madies, T. Madies, éd. De Boeck

Économie contemporaine, Analyse et diagnostics, Lecaillon J-D. et al., éd. De Boeck.

Histoire des faits économiques, Brasseur J., coll. U, éd. Armand Colin.

Monnaie et financement de l'économie, M. Delaplace, éd. Dunod

Reuves :

- *Les Cahiers français*
- *Problèmes économiques*
- *Reflets et perspectives de la vie économique*
- *Revue économique*
- *Regards croisés sur l'économie*
- *L'économie politique*
- *Alternatives économiques*

Sites :

Il est conseillé d'actualiser les indicateurs chiffrés grâce à des sites tels que celui de l'INSEE, de l'OCDE...

<http://www.cae.gouv.fr> (conseil d'analyse économique)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr> (abonnement gratuit à la lettre)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports/presentation>.

<http://www.alternatives-economiques.fr>

<http://www.insee.fr>

<http://www.ocde.org>

http://europa.eu/index_fr.htm

<http://www.ofce.sciences-po.fr> (observatoire français de conjoncture économique)

MANAGEMENT

Ouvrages :

- *Notions fondamentales de management*, M. Darbelet, L. Izard, M. Scaramuzza, Foucher
- *Stratégor*
- *Les organisations, Etat des savoirs*, Editions Sciences Humaines
- *Organisation, théories et pratiques*, Yves-Frédéric Livian, Dunod
- *Stratégie d'entreprise*, J. Bouglet, Gualino
- *Stratégie*, A. Desreumaux, X. Lecocq, V. Warnier, Pearson Education
- *100 fiches pour comprendre la stratégie d'entreprise*, J.-L. Magakian, M.A. Payaud, Bréal

- *Economie & Management*
- *Revue française de gestion*
- *Challenges*
- *Capital*
- *01informatique*
- *Liaisons sociales*
- *Enjeux les Echos*
- *L'Usine nouvelle*

IV. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES D'ADMISSION

Taux d'absentéisme global aux épreuves d'admission :

Session	Candidats admissibles	Candidats présents	Taux d'absentéisme
2013	116	97	16,4 %
Exceptionnelle	102	69	32,4 %
2014	142	112	21,1 %

A. Épreuve de mise en situation professionnelle

1. Résultats

Nombre de candidats interrogés :	112
Moyenne générale :	10,63 / 20
Note la plus haute :	20 / 20
Note la plus basse :	04 / 20
Ecart-type :	4,09
Moyenne des candidats admis :	13,2 / 20
Note la plus haute des candidats admis :	20 / 20
Note la plus basse des candidats admis :	05 / 20

Répartition des notes

	N<6	6<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	N>=12
Nombre	14	19	13	16	50
%	13%	17%	12%	14%	45%

Répartition des choix de sujets par les candidats

Discipline choisie	Nombre de candidats	Répartition
Management	63	56,2 %
Economie	19	17 %
Droit	30	26,8 %

2. Présentation de l'épreuve

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (extrait) :

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

1° Épreuve de mise en situation professionnelle.

Durée de préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure (présentation : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient : 2.

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations,

l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

3. Observations et conseils aux candidats

Attentes du jury

Le jury attend que le candidat :

- intègre la proposition dans le contexte scolaire proposé en tenant compte des éléments de contexte fournis (élèves, circonstances d'enseignement....) ;
- s'interroge sur les objectifs à atteindre, les choix didactiques et pédagogiques, les outils les plus judicieux à mettre en œuvre ;
- conduise une réflexion sur le métier, la construction d'un enseignement, le positionnement de l'enseignant au sein d'une équipe pédagogique ;
- mette ses savoirs en perspective dans le cadre d'un exercice professionnel, manifeste une réflexion sur la signification culturelle, éducative ou sociétale des savoirs mobilisés dans le cadre de sa proposition ;
- argumente sur la démarche globale suivie ;
- présente les modalités d'animation et d'évaluation dédiées à la séance ;
- démontre une capacité d'écoute, d'adaptation, de réaction, de proposition ;
- mette en œuvre une capacité à communiquer.

Constats

Les exposés sont globalement bien structurés et, dans l'ensemble, les candidats s'expriment dans un registre adapté. La majorité des candidats a utilisé le temps imparti pour présenter sa séance. Par ailleurs, le jury a particulièrement apprécié les prestations de certains candidats ayant su tirer parti de périodes de formation en situation, devant une classe.

Par contre, le jury a constaté à de nombreuses reprises des présentations stéréotypées, s'inscrivant dans une trame prédéfinie, sans exploitation des éléments de contexte proposés dans le sujet. Il regrette également une présentation parfois trop longue et trop descriptive du contexte général d'enseignement ainsi que des développements théoriques sur la didactique et la pédagogie ne laissant pas suffisamment de place au traitement concret du sujet.

Le jury constate également une lecture approximative du sujet qui conduit les candidats à un mauvais cadrage de la proposition. A titre d'exemple :

- en management pour le sujet « les modalités de la politique d'innovation », certains candidats proposent une séance sur la typologie des innovations.
- en droit pour le sujet « les particularités du contrat de travail », certains candidats ont traité l'intégralité du thème 7 « Comment le droit encadre-t-il le travail salarié ? »
- en économie pour le sujet « L'intervention de l'Etat dans l'économie », certains candidats se sont cantonnés à présenter les pouvoirs régaliens de l'Etat.

De nombreux candidats ne maîtrisent pas les savoirs scientifiques propres à la séance à proposer. Le jury a ainsi noté :

- des confusions (ex. confusion entre politique et stratégie ; entre innovation et invention),
- des approximations (ex. « les subventions viennent des impôts » ; la « RSE » explicitée comme la responsabilité sociétale et économique).

Les supports présentés sont souvent peu diversifiés et ne permettent pas de répondre aux objectifs didactiques et pédagogiques de la séance. De plus, le jury constate le recours fréquent à de multiples outils pas toujours adaptés (systématisation du recours à la carte heuristique pour la synthèse notamment).

En général, les candidats abordent l'évaluation. Toutefois, ils se contentent souvent d'en énoncer les différentes formes, sans avoir réfléchi aux enjeux et aux modalités spécifiques induites par le sujet qui leur est proposé.

L'outil informatique, lors de la présentation, n'est pas toujours bien exploité. Il est même parfois préjudiciable à la communication avec le jury.

Enfin, de nombreux candidats paraissent déstabilisés, lors de la phase d'entretien, par les demandes d'explicitation et de justification du jury. Par ailleurs, certains candidats manquent de dynamisme et de force de conviction sur cette partie de l'épreuve.

Conseils aux candidats

Le contexte d'enseignement doit être impérativement pris en compte dans la mesure où il impacte la proposition de séance présentée par le candidat. De même, les développements didactiques et pédagogiques doivent être évoqués dans leur mise en œuvre concrète et non de façon abstraite.

Il est conseillé aux candidats de lire attentivement l'intitulé du sujet et de consulter le référentiel ou programme afin de délimiter rigoureusement leur proposition.

Le jury rappelle aux candidats qu'il est impératif de maîtriser les concepts et contenus abordés dans les programmes et référentiels pour pouvoir élaborer une production correspondant aux attentes du concours. La proposition du candidat doit présenter un équilibre entre les démarches didactique et pédagogique et les notions visées par le sujet.

Le candidat doit veiller à proposer des supports variés et s'appropriier ces supports au regard des objectifs qu'il s'est fixés pour la mise en situation professionnelle.

Le candidat doit réfléchir aux contenus précis de l'évaluation en lien avec les exigences du sujet en termes de niveau, de connaissances et de capacités ou compétences.

L'épreuve de mise en situation professionnelle est aussi une épreuve de communication. Lors de la présentation et de l'entretien, le candidat doit donc veiller à conserver l'interactivité avec le jury.

Lors de l'entretien, le questionnement du jury invite le candidat à prendre du recul sur sa prestation et à améliorer son approche et sa proposition initiale. Il est conseillé au candidat de réfléchir, dès la phase de préparation, au regard critique qu'il pourrait porter sur sa prestation.

4. Exemples de sujets proposés lors de la session 2014

CONCOURS	CAPET-CAFEP externe – Économie & Gestion	SESSION	2014
OPTION	Communication, organisation et GRH		
EPREUVE D'ADMISSION	Mise en situation professionnelle	MATIÈRE	Économie
MODALITÉS DE L'ÉPREUVE	Durée de la préparation : 3 heures ; Durée de l'épreuve : 1 heure (présentation : 30 minutes ; entretien : 30 minutes) ; Coefficient : 2		

Contexte de déroulement

Le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de référence et des manuels scolaires).

Il peut aussi utiliser son propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome, à l'exclusion de toute fonction de communication. La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection n'est pas assurée. Chaque salle d'interrogation est équipée d'un tableau.

SUJET N° xx

Intitulé du sujet : Le problème économique

Cadre pédagogique

- Niveau : Première
- Série : STMG

Contexte d'enseignement

- Caractéristiques de l'établissement : lycée général et technologique de Pantin, en Seine-Saint-Denis (académie de Créteil). Cet établissement accueille environ 1 100 élèves qui, dans leur très grande majorité, résident dans la ville. Le lycée propose les filières S, ES, L et STMG, ainsi que 2 STS. Les résultats obtenus par le lycée aux examens sont en nette progression depuis 3 ans : le taux de réussite au Baccalauréat est d'environ 80%, le taux de réussite au Baccalauréat en 3 ans dans le cadre d'un suivi de cohorte est supérieur à 60 %.
- Projet disciplinaire : le projet d'établissement s'articule autour de trois axes prioritaires :
 - Prendre en charge la diversité des élèves et favoriser les parcours de réussite vers l'excellence ;
 - Faire du lycée un espace d'apprentissage de la citoyenneté et d'ouverture culturelle ;
 - Améliorer l'accueil et le suivi des élèves
- Caractéristiques de la classe : la 1ère STMG1 compte 22 élèves (14 filles et 8 garçons). Le niveau de la classe est plutôt satisfaisant : la moyenne générale de ces élèves était de 10,1 en seconde générale. Sur les 22 élèves, 6 ont suivi l'option PFEG en 2^{nde}, et 16 l'option SES.
- Circonstances : les cours de droit et économie ont lieu le mardi de 10h à 12h, et le jeudi de 10h à 12h en classe entière.

- Résultats acquis : à ce stade de l'année, vous faites connaissance avec la classe.
- Équipement : le cours se déroule dans une salle banalisée équipée d'un tableau blanc et d'un poste informatique assorti d'un vidéoprojecteur et d'enceintes.

Mise en situation professionnelle

- Activité pédagogique : séance de cours.
- Scénario proposé : c'est le début de l'année. Lors de la pré-rentrée des élèves, vous vous êtes présenté(e), vous avez expliqué l'organisation du cours, et le matériel nécessaire. Vous avez vérifié que tous les élèves possédaient le bon ouvrage (deux l'ont commandé mais ne l'ont pas encore reçu). Ce jeudi matin, c'est votre premier cours. Vous avez choisi de débiter l'année par une séance d'économie portant sur le problème économique.
- Période : septembre
- Durée : 2 heures
- Extrait du programme de l'enseignement d'économie en 1^{ère} STMG - Bulletin Officiel n° 13 du 29 mars 2012

THÈMES	NOTIONS	CONTEXTE ET FINALITES
<p>quelles sont les grandes questions économiques et leurs enjeux actuels ?</p> <p>(15%)</p> <p>I.1. Production, répartition, dépenses</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les choix économiques, les besoins, les biens et les services, la rareté. - La production. - Les formes de la répartition. - Les dépenses de consommation, d'investissement. 	<p><i>Ce premier thème reprend des notions nécessairement étudiées en classe de seconde (SES ou PFEG). Il s'agit de présenter l'objet de l'économie en tant que sciences et de poser ses enjeux dans un monde en mutation, en s'appuyant sur les acquis des élèves. L'étude des notions et contenus ne peut se limiter à une présentation théorique mais doit se faire en recherchant systématiquement le lien avec les problèmes sociétaux actuels.</i></p> <p>Le problème économique consiste, pour des individus et des groupes, à hiérarchiser leurs besoins, puis à effectuer des arbitrages entre ces besoins sous la contrainte de leurs ressources disponibles. Les questions de la production (quoi produire et en quelle quantité ?), de la répartition des richesses et des choix de dépenses déterminent une organisation sociale.</p> <p><i>La notion de rareté peut être traitée en relation avec les enjeux des marchés internationaux de minerais, ou les tensions sur les terres agricoles. La problématique du manque d'offre face à une augmentation de la demande, en particulier du fait des pays émergents, permet d'étudier la notion de rareté sous un aspect géopolitique.</i></p>

Questionnement

- Vous présenterez un projet de séance de leçon qui aura pour objectif d'appréhender le problème économique.
- Votre proposition précisera notamment les modalités d'animation et d'évaluation.
- Vous serez amené(e) à justifier vos choix d'ordres didactique et pédagogique au cours de l'entretien

CONCOURS	CAPET-CAFEP externe – Économie & Gestion	SESSION	2014
OPTION	Communication, organisation et GRH		
EPREUVE D'ADMISSION	Mise en situation professionnelle	MATIÈRE	Droit
MODALITÉS DE L'ÉPREUVE	Durée de la préparation : 3 heures ; Durée de l'épreuve : 1 heure (présentation : 30 minutes ; entretien : 30 minutes) ; Coefficient : 2		

Contexte de déroulement

Le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de référence et des manuels scolaires).

Il peut aussi utiliser son propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome, à l'exclusion de toute fonction de communication. La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection n'est pas assurée. Chaque salle d'interrogation est équipée d'un tableau.

SUJET N° xx

Intitulé du sujet : Les pratiques déloyales et les pratiques anticoncurrentielles

Cadre pédagogique

- Niveau : Terminale
- Série : STMG
- Option : RHC

Contexte d'enseignement

- **Caractéristiques de l'établissement** : Il s'agit d'un lycée d'enseignement général et technologique qui accueille chaque année environ 1000 élèves et étudiants en BTS Assistant manager et Négociation Relation Client. Il a pour spécificités les langues (anglais, allemand, espagnol, arabe) et les enseignements artistiques (cinéma audiovisuel, musique, arts plastiques et théâtre). L'établissement est situé dans l'académie de Lille. Sur la commune, 35 % des habitants ont moins de 19 ans et 75 % des actifs sont employés ou ouvriers. La commune pâtit d'une image particulièrement négative.

La population scolaire est constituée pour 60 % de filles. 48 % des familles appartiennent aux CPS défavorisées, 40 % des élèves sont boursiers. Les résultats au baccalauréat sont inférieurs aux résultats académiques et nationaux de 3 points en moyenne. Le projet d'établissement vise à parfaire la transmission des savoirs et savoir-être inhérents à la vie dans notre société. Il vise la formation du futur citoyen et la réussite du cursus scolaire des élèves par un succès au baccalauréat et une orientation dans les formations du supérieur en adéquation avec leur projet personnel.

- **Projet disciplinaire** : Depuis quelques années, les effectifs en STG et maintenant STMG diminuent, les professeurs d'économie gestion souhaitent améliorer l'image de la série STMG notamment en valorisant les actions menées par la section : tenue d'un blog, voyages, visites

d'entreprises...en favorisant la connaissance de soi et l'estime de soi des élèves. Les professeurs veulent lutter contre le décrochage scolaire.

Les enseignants favorisent le soutien, tant au sein des dispositifs existants que par des moyens internes au lycée. Ils développent les évaluations communes et les évaluations croisées et enfin ils souhaitent favoriser la variété des pratiques disciplinaires en favorisant le travail en groupe lors des cours et la consultation de manuels scolaires en ligne.

- Caractéristiques de la classe : Classe de 33 élèves, 26 filles et 7 garçons.
- Résultats acquis : La classe est hétérogène. Plusieurs élèves ont des difficultés d'expression écrite.
- Équipement : Salle équipée de 18 postes informatiques, d'un vidéo projecteur, avec possibilité de connexion internet.

Mise en situation professionnelle

- Activité pédagogique : Séance de remédiation suite à la correction d'un devoir surveillé. Séance en heure à effectif réduit.
- Scénario proposé : Vous enseignez le droit en classe de terminale STMG. Dans votre progression annuelle, vous êtes arrivé au thème 8 : Comment le droit organise-t-il l'activité économique ? Après avoir traité les chapitres : la loyauté de la concurrence et les pratiques anticoncurrentielles vous avez réalisé et corrigé un devoir surveillé conforme aux modalités de l'épreuve de baccalauréat sur ce thème. Les résultats ne sont pas très bons, vous avez repéré des confusions récurrentes qui démontrent une maîtrise imparfaite des notions vues en cours :

→ Les élèves confondent les pratiques de concurrence déloyale et les pratiques anticoncurrentielles.

Soucieux de la réussite de vos élèves au baccalauréat, vous décidez de consacrer une séance d'une heure pour effectuer une remédiation autour de ces concepts.

- Période : mars
- Durée : 1 heure
- Extrait du programme d'économie-droit du cycle terminal, arrêté du 28-12-2011 - J.O. du 14-2-2012

Thème 8. *Comment le droit organise-t-il l'activité économique ?*

Durée indicative : 15 % du volume horaire disponible de l'année (cours et travaux de groupe)

Contexte et finalités : Pour organiser l'activité économique, le législateur a posé le principe de la liberté du commerce et de l'industrie. Tout agent économique est libre de se constituer une clientèle soit en la créant, soit en conquérant celle des autres. Toutefois le droit de la concurrence cherche aussi à préserver la loyauté dans les relations économiques et sanctionne les pratiques anticoncurrentielles ou restrictives de concurrence.

Notions et contenus	Contexte et finalités	Indications complémentaires
La loyauté de la concurrence	Les opérateurs économiques ne peuvent pas proposer leurs biens et services en utilisant n'importe quels procédés. La conquête ou la conservation de la clientèle exige l'utilisation de moyens loyaux, c'est-à-dire non contraires aux usages du commerce et aux lois relatives à l'activité commerciale. À partir de situations	Les pratiques de concurrence déloyale les plus fréquentes : imitation, dénigrement, parasitisme et désorganisation sont mises en évidence à l'aide d'exemples. Le régime juridique de l'action en concurrence déloyale (application du régime de la responsabilité civile étudié en thème 6)

	<p>d'entreprises et en appliquant les règles de la responsabilité civile, on distingue les pratiques qui sont considérées comme loyales et celles qui relèvent de la concurrence déloyale</p>	<p>est appliqué à des cas pratiques. Avec cette étude, on revient sur la marque et on montre les objectifs de sa protection par l'action en contrefaçon différents de ceux de l'action en concurrence déloyale.</p>
<p>Les pratiques anticoncurrentielles</p>	<p>Par les pratiques anticoncurrentielles, des entreprises peuvent chercher à influencer sur le marché, soit en se concertant, soit en abusant de la puissance économique qu'elles exercent sur le marché ou sur un partenaire. À travers les exemples de l'entente et de l'abus de position dominante on montre que ces pratiques sont sanctionnées lorsqu'elles ont un effet néfaste sur le marché.</p>	<p>Les pratiques anticoncurrentielles sont autorisées mais sanctionnées en cas d'abus. Elles visent à protéger le marché. L'exemple de l'entente est retenu pour montrer qu'elle n'est pas interdite si elle profite au consommateur. C'est son caractère abusif qui est sanctionné. Il y a entente abusive lorsque celle-ci a pour objet ou pour effet de fausser la concurrence sur un marché pertinent. L'étude d'une entente qui a cet effet sur un marché pertinent permet de le comprendre. Il en est de même pour la position dominante qui n'est pas répréhensible en soi, seul l'abus est sanctionné. L'exemple de l'entreprise qui profite de sa position dominante (des parts de marché importantes) pour pratiquer des conditions de vente discriminatoires entre dans cette qualification</p>

Questionnement

- Vous présenterez une séance de remédiation portant sur la concurrence déloyale et les pratiques anticoncurrentielles.
- Votre proposition précisera notamment les modalités d'animation et d'évaluation.
- Vous serez amené(e) à justifier vos choix d'ordres didactique et pédagogique au cours de l'entretien

CONCOURS	CAPET-CAFEP externe – Économie & Gestion	SESSION	2014
OPTION	Communication, organisation et GRH		
EPREUVE D'ADMISSION	Mise en situation professionnelle	MATIÈRE	Management
MODALITÉS DE L'ÉPREUVE	Durée de la préparation : 3 heures ; Durée de l'épreuve : 1 heure (présentation : 30 minutes ; entretien : 30 minutes) ; Coefficient : 2		

Contexte de déroulement

Le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de référence et des manuels scolaires).

Il peut aussi utiliser son propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome, à l'exclusion de toute fonction de communication. La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection n'est pas assurée. Chaque salle d'interrogation est équipée d'un tableau.

SUJET N° xx

Intitulé du sujet : La logique entrepreneuriale : une opportunité, une démarche

Cadre pédagogique

- Niveau : BTS 1^{ère} année
- Série : Assistant de Manager

Contexte d'enseignement

- Caractéristiques de l'établissement : Lycée polyvalent (général, technologique et professionnel) situé en zone rurale dans l'Avesnois (sud du département du Nord). Cet établissement accueille 524 élèves et étudiants qui habitent dans le bourg principal (Le Château-Cambrésis – 7000 habitants) ou dans les villages alentours (moins de 2000 habitants).

85,3% des élèves sont issus de catégories professionnelles et sociales défavorisées.

Comme tout lycée polyvalent, les élèves ont donc le choix entre les 3 filières classiques du baccalauréat :

- enseignement général : L, ES et S ;
- enseignement technologique : STMG (Ressources humaines et communication, Gestion et Finances) ;
- enseignement professionnel (baccalauréat professionnel Accueil - relation clients et usagers et baccalauréat professionnel Commerce) ;

Les résultats au baccalauréat général et technologique sont de 90,42% en 2013 (97% pour la filière STMG).

Le lycée propose également une seule STS : la STS Assistant de manager.

Pour la STS Assistant de manager, les résultats à l'examen de la dernière session ont été de 35% alors que le niveau académique est de 67%.

- Caractéristiques de la classe : la classe de première année de STS Assistant de manager compte 28 étudiants : 22 filles et 6 garçons. 61% ont un baccalauréat professionnel, 32% ont un baccalauréat technologique et 7% ont un baccalauréat général. On observe un problème de discipline avec 3 étudiantes qui ont choisi cette STS par défaut (bavardages incessants et comportement irrespectueux envers certains professeurs). Les étudiants qui ont un baccalauréat professionnel ont beaucoup de mal à se concentrer lors de la lecture des textes et le travail personnel est très insuffisant, voire inexistant.

77% des étudiants ont des parents ouvriers, 16% ont des parents sans profession, 7% ont des parents exerçant des professions intermédiaires (agents de maîtrise).

- Circonstances : le cours de management a lieu de 14 h à 16 h le mardi (les cours s'arrêtent à 16h le mardi). Vous avez déjà eu les étudiants dans d'autres matières et vous savez qu'il sera difficile d'obtenir une attention soutenue des étudiants qui, pour la plupart, n'ont jamais eu de cours en management.
- Équipement : le cours se déroule dans une salle informatisée (16 postes) équipée d'un tableau blanc et d'un vidéoprojecteur (chariot).

Mise en situation professionnelle

- Activité pédagogique : séance de cours en classe entière.
- Scénario proposé : vous enseignez le management en classe de STS Assistant de manager en première année. Vous abordez la logique entrepreneuriale.
- Durée : 2 heures
- Extrait du programme de management des entreprises en classe de BTS – B.O. n°20 du 15 mai 2008.

THEMES	SENS ET PORTÉE DE L'ÉTUDE COMPÉTENCES
<p>PARTIE 1 : FINALISER ET DÉCIDER</p> <p>1. Entreprendre et diriger (26 heures)</p> <p>1.1 Entreprendre et gérer (6 heures)</p> <p>- La logique entrepreneuriale : une opportunité et une démarche</p> <p>- La logique managériale : l'optimisation des ressources au service d'un projet</p>	<p>L'entrepreneuriat renvoie à une dynamique d'action et à un engagement dans un projet collectif.</p> <p>Entreprendre n'est pas une simple succession d'opérations juridiques et de gestion. Entreprendre consiste en premier lieu à repérer des opportunités de développement, puis à prendre les risques nécessaires pour créer l'activité nouvelle correspondante ou dynamiser une activité existante.</p> <p>La logique entrepreneuriale implique donc une capacité à anticiper, à se projeter et à innover. Elle suppose également la mise en œuvre d'un projet entrepreneurial cohérent articulant contraintes, compétences et ressources.</p> <p>La logique entrepreneuriale fondée sur la prise de risques se distingue ainsi de la logique managériale qui consiste, pour le manager, à optimiser les ressources qui lui ont été confiées.</p> <p>Ces deux logiques peuvent cependant coexister au sein d'une même entreprise.</p> <p>Compétences attendues :</p> <p>- Caractériser et distinguer les logiques entrepreneuriale et</p>

	<p>managériale mises en œuvre dans les entreprises ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et analyser les enjeux liés à chacune de ces logiques ; - Montrer en quoi elles peuvent être complémentaires.
<p>Indications complémentaires :</p> <p>Le champ de l'entrepreneuriat recouvre plusieurs logiques de création ou de développement d'activités (J. Schumpeter). La création d'une nouvelle entreprise est la forme la plus pure de l'entrepreneuriat mais la reprise d'une entreprise existante s'inscrit également dans cette démarche.</p> <p>La logique entrepreneuriale répond à une série de questions concrètes que tout entrepreneur est conduit à se poser lorsqu'il élabore son projet : comment répondre aux opportunités offertes par l'environnement ? Quels choix commerciaux exercer ? Comment évaluer et collecter les capitaux nécessaires ? Quelle structure juridique envisager ? Quelles options organisationnelles mettre en œuvre ?</p> <p>Cette partie doit s'appuyer nécessairement sur des cas concrets permettant de saisir la réalité du processus entrepreneurial et d'apprécier la diversité des compétences qu'un entrepreneur doit mettre en œuvre au cours de ce processus. Cette partie n'a pas vocation à présenter une méthodologie opérationnelle de création ou de reprise d'entreprise, mais plutôt à faire référence à un état d'esprit et une démarche globale.</p> <p>Ainsi, les outils de l'analyse mercatique ne sont pas étudiés ; de même, les modalités d'élaboration du plan de marchéage ou du plan d'affaires sont volontairement simplifiées.</p> <p>Alors que la logique entrepreneuriale s'appuie sur la recherche d'opportunités et la prise de risques, la logique managériale vise à optimiser l'allocation des ressources dans une optique de continuité d'exploitation.</p>	

Questionnement

- Vous présenterez un projet de séance pédagogique, qui aura pour objectif d'appréhender la logique entrepreneuriale.
- Votre proposition précisera notamment les modalités d'animation et d'évaluation.
- Vous serez amené(e) à justifier vos choix d'ordres didactique et pédagogique au cours de l'entretien

B. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

1. Résultats

Nombre de candidats interrogés :	112
Moyenne générale :	10,5 / 20
Note la plus haute :	20 / 20
Note la plus basse :	02 / 20
Ecart-type :	4,63
Moyenne des candidats admis :	13,6 / 20
Note la plus haute des candidats admis :	20 / 20
Note la plus basse des candidats admis :	05 / 20

Répartition des notes

	N<6	6<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	N>=12
Nombre	18	23	9	15	47
%	16%	21%	8%	13%	42%

2. Présentation de l'épreuve

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (extrait) :

Durée de préparation : deux heures ;

Durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) ;

Coefficient : 2.

« L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie.

L'entretien qui lui succède permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission »

3. Observations et conseils aux candidats

Attentes du jury

Le jury s'attache à comprendre la démarche didactique adoptée par le candidat. Il n'attend pas la finalisation complète d'une ressource adaptée à l'objectif fixé. Dans cette perspective, l'analyse du cheminement permettant de passer de la situation organisationnelle réelle, observée ou vécue à la situation didactisée est révélatrice d'une réflexion appropriée.

Le jury attend du candidat qu'il prenne en compte le contexte et les conditions de l'enseignement indiqués et en particulier l'objectif fixé dans le sujet.

Dans un souci de neutralité, le jury rappelle que ni le dossier ni l'exposé oral ne doivent intégrer de présentation du parcours antérieur ou de la situation professionnelle actuelle du candidat.

Le jury attend du candidat qu'il démontre des compétences liées au métier d'enseignant et en particulier qu'il :

- montre sa capacité à produire une transposition didactique répondant aux objectifs définis par le jury. La qualité de cette transposition peut être jugée, notamment, par la pertinence du questionnement proposé et par son adaptation au niveau des élèves ou étudiants ;
- présente une démarche pédagogique adaptée au sujet proposé par le jury. Cette démarche prend appui sur l'observation de situations réelles ou simulées, sur leur analyse et sur la conceptualisation ;
- maîtrise les savoirs mobilisés (notions et capacités appropriées, références théoriques, etc.) dans le cadre de cette transposition, même si l'évaluation porte davantage sur le processus d'adaptation des savoirs au contexte et à l'objectif fixé que sur les savoirs eux-mêmes ;
- développe une vision transversale avec d'autres enseignements d'économie-gestion (droit, économie et management des organisations) ou d'autres disciplines de l'enseignement général ;
- intègre dans sa démarche un usage pertinent du numérique ;
- situe la place et le statut des enseignements d'économie et gestion ainsi que l'offre de formation correspondante pour répondre à un besoin d'orientation des élèves ou des étudiants ;
- montre sa capacité à se situer dans l'organisation scolaire (équipe éducative, établissement) et à collaborer avec les différents acteurs d'un établissement ;
- connaisse les règles essentielles de la fonction publique et les valeurs de la République ;
- développe une communication orale claire et cohérente prenant appui sur une écoute active du questionnement proposé par le jury. Cette compétence mesure la qualité de la communication et la réactivité du candidat, conditions essentielles pour l'exercice du métier d'enseignant.

Constats

Le jury observe que la plupart des candidats :

- adoptent une posture professionnelle, écoutent et prennent en compte les questions et remarques du jury, font preuve de réactivité ;
- présentent des exposés bien structurés (annonce du plan, fil conducteur) ;
- réalisent une transposition didactique adaptée à l'objectif fixé par le jury ;
- ont une démarche pédagogique adaptée au niveau du public visé et au sujet proposé

Cependant, le jury regrette que certains candidats :

- n'utilisent pas le temps imparti de 30 minutes pour présenter leur exploitation didactique ;
- ne soient pas dans l'échange constructif avec le jury ;
- ne structurent pas leur exposé, ce qui conduit à une prestation confuse ;
- ignorent l'objectif qui leur a été proposé dans le sujet ;
- ne rappellent pas le contexte en début d'exposé oral ;
- ne connaissent pas la démarche pédagogique spécifique à la filière technologique tertiaire ;
- ne maîtrisent pas les savoirs mobilisés lors de la transposition didactique ;

- ne fassent pas de lien entre les notions/capacités ou compétences repérées dans le programme/référentiel et la transposition didactique ;
- fassent des confusions entre les notions et manquent de précision sur le vocabulaire à utiliser ;
- proposent un questionnement inadapté au regard du contexte et des conditions de l'enseignement fixé par le jury ;
- méconnaissent les programmes de la série STMG, les contenus et les modalités des épreuves anticipées et finales du baccalauréat dans la spécialité (étude, projet, épreuves écrites et orales) ;
- ne proposent pas de mettre en œuvre les transversalités des enseignements d'économie-gestion ;
- ignorent les parcours de formation et d'orientation associés à la série STMG (spécialités de la classe de terminale STMG, différentes Sections de Technicien Supérieur,...) ;
- ne se situent pas en tant qu'acteur du système éducatif et plus particulièrement dans un établissement scolaire ;
- ne connaissent pas les instances d'un EPLE ainsi que ses différents acteurs.

Conseils aux candidats

Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent s'approprier la notion d'exploitation didactique. L'épreuve consiste en la présentation d'une didactisation du dossier documentaire réalisé par le candidat au regard du sujet proposé par le jury.

Le candidat doit lire attentivement le sujet, le contexte et les conditions de l'enseignement ainsi que l'objectif fixé par le jury afin de proposer une transposition didactique pertinente et adaptée.

Le candidat veillera à adapter sa démarche pédagogique à l'objectif fixé, au contexte et aux conditions d'enseignement proposées dans le sujet.

Le contexte et les annexes du dossier doivent être suffisamment riches et ancrés sur les sciences de gestion, en particulier en Ressources humaines et Communication pour permettre au candidat de présenter une exploitation didactique de qualité.

Les contenus des programmes/référentiel et les modalités d'examen de la série STMG et du BTS Assistant de manager doivent être connus des candidats.

Le candidat doit respecter le temps de l'exposé de 30 minutes.

Le candidat veillera à présenter le plan de son exposé et à structurer sa présentation orale.

Le jury apprécie que l'utilisation d'outils numériques pertinents soit intégrée dans la démarche pédagogique et que le candidat s'ouvre à des pédagogies innovantes.

D'une façon générale, le jury attend du candidat qu'il adopte un langage et un comportement adaptés à un concours de recrutement d'enseignants.

Le candidat est incité à mener une réflexion approfondie sur son positionnement en tant que futur enseignant au sein d'un établissement scolaire et sur les différentes missions qui en découlent.

Des lectures ciblées sur l'organisation et le fonctionnement du système éducatif (règles essentielles de la fonction publique, valeurs de la République...) ou encore l'observation active (par exemple en tant qu'auditeur libre au sein d'instances d'un EPLE) de la réalité d'un établissement scolaire sont de nature à aider le candidat à se préparer à l'épreuve d'entretien sur dossier.

A titre indicatif, les sujets reproduits en annexe de ce rapport et les indications bibliographiques peuvent aider les candidats à cerner le cadre possible d'interrogation.

4. Indications bibliographiques

- CHEVALLARD et alii 1994 : G. Arzac, Y. Chevallard, J.-L. Martinand, A. Tiberghien, *La transposition didactique à l'épreuve*, La pensée sauvage éditions, 1994
et notamment : http://yves.chevallard.free.fr/spip/spip/IMG/pdf/Les_processus_de_transposition.pdf
- LENOIR et PASTRE 2008 : Y. Lenoir et P. Pastré, *Didactique professionnelle et didactiques disciplinaires en débat*, Octares éditions, 2008
- ROBERT et alii 1998 : A. Robert, M.-F. Amaré, B. Besson, F. B.O.uard, M. Combes, P. Couturaud, J. Favier, M.-J. Huguenin, H. Kéradec, J.-M. Panazol, C. Petitcolas, G. ReB.O.ul, P. Vinard, *Professeur d'économie et gestion, quel métier aujourd'hui ?*, Fourcher, 1998
- REFERENTIEL DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES DES METIERS DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION (Arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013)

5. Exemples de sujets proposés lors de la session 2014

Les sujets proposés ci-dessous sont donnés à titre indicatif et ne sont pas limitatifs.

Le candidat est autorisé à consulter le dossier support de l'épreuve qu'il a constitué, uniquement sur support imprimé, ainsi que le texte du sujet qui lui a été remis par le jury, à l'exclusion de tout autre document personnel ou de référence. Aucun équipement numérique n'est autorisé pour cette épreuve.

Sujet 1.

Vous proposez **une exploitation didactique** s'appuyant sur votre dossier documentaire et prenant en compte le contexte et les conditions d'enseignement précisés ci-dessous.

Contexte et conditions de l'enseignement

Vous travaillez sur la question de gestion « La gestion des compétences permet-elle de garantir l'employabilité de l'individu ? » dans le Thème « Compétences/Potentiel » de l'enseignement de spécialité, en classe de Terminale Ressources Humaines et Communication.

Votre objectif est de préparer l'intervention, au sein de la classe, d'un cadre du service Ressources Humaines de l'entreprise SPIE Sud-Ouest.

Dans cette classe de Terminale STMG, en spécialité, vous avez 3 h en classe entière et 3 h en effectif réduit. Vous avez aussi en charge l'enseignement de Management des organisations.

Sujet 2.

Vous proposez **une exploitation didactique** s'appuyant sur votre dossier documentaire et prenant en compte le contexte et les conditions d'enseignement précisés ci-dessous.

Contexte et conditions de l'enseignement

Vous travaillez sur la question de gestion « Les systèmes d'information façonnent-ils l'organisation du travail au sein des organisations ou s'y adaptent-ils ? » dans le Thème « Information et intelligence collective » en Sciences de gestion, en classe de Première STMG.

Votre objectif est de proposer une première approche de cette question de gestion

Dans cette classe, vous assurez les six heures de Sciences de gestion dont deux heures hebdomadaires en effectif réduit. Vous travaillez en étroite collaboration avec votre collègue en charge de l'enseignement d'économie/droit/.

Sujet 3.

Vous proposez **une exploitation didactique** s'appuyant sur votre dossier documentaire et prenant en compte le contexte et les conditions d'enseignement précisés ci-dessous.

Contexte et conditions de l'enseignement

Vous travaillez sur la question de gestion « Les tensions professionnelles peuvent-elles renforcer la cohésion ? » dans le Thème « Cohésion/Conflits » en spécialité, en classe de Terminale Ressources Humaines et Communication.

Votre objectif est de proposer une ressource afin que les élèves réalisent un travail à la maison relatif à cette question.

Dans cette classe, vous assurez l'enseignement des Ressources humaines et Communication (3h en classe entière et 3h à effectif réduit) et du management des organisations. Vous avez aussi 1h d'accompagnement personnalisé avec cette classe.

Sujet 4.

Vous proposez **une exploitation didactique** s'appuyant sur votre dossier documentaire et prenant en compte le contexte et les conditions d'enseignement précisés ci-dessous.

Contexte et conditions de l'enseignement

Vous travaillez sur la question de gestion « La recherche du mieux vivre au travail est-elle compatible avec les objectifs de performance ? » dans le thème « Mobilisation/Motivation » en spécialité, en classe de terminale Ressources Humaines et Communication.

Votre objectif est de préparer une visite à la direction AREVA Métiers.

Dans cette classe de terminale, en spécialité, vous avez 3 h en classe entière et 3 h à effectif réduit. Vous assurez également l'enseignement de Management des organisations dans cette classe.